



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

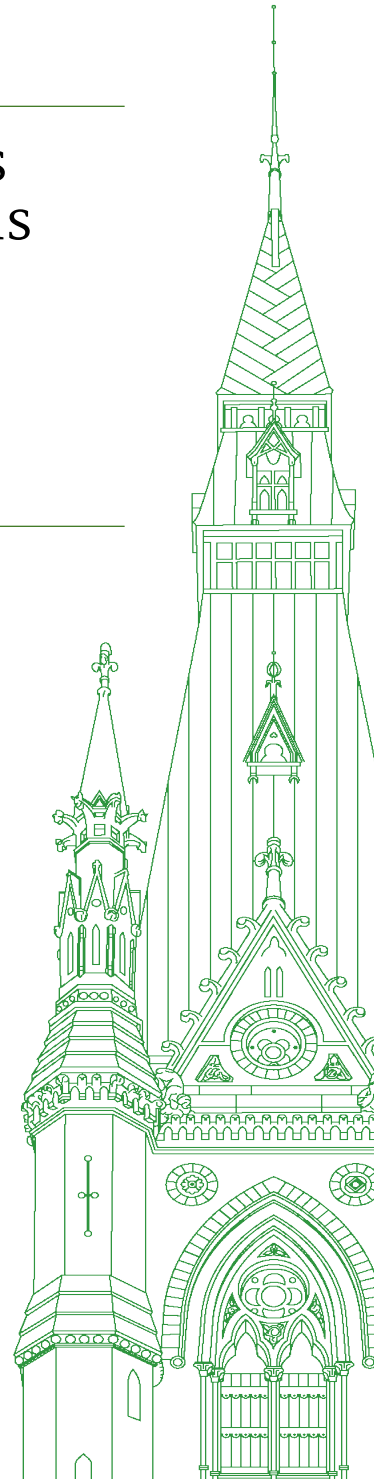
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 033

Le jeudi 26 mars 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 26 mars 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous.

Bienvenue à la 33^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, aussi connu sous le nom de puissant Comité.

Nous accueillons encore une fois nos amis du Conseil du Trésor.

Avant de passer à la déclaration liminaire, monsieur Ali, chers collègues, je vous rappellerais de toujours déposer votre oreillette loin du microphone. Les interprètes vous demandent aussi désormais d'éviter d'accrocher le micro lorsque vous feuillotez de la documentation, afin de ne pas créer de problèmes acoustiques.

Monsieur Ali, vous avez cinq minutes. La parole est à vous.

[Français]

L'hon. Shafqat Ali (président du Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

C'est un plaisir pour moi d'être ici, en compagnie de mes collaborateurs, pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026. Au total, ce budget présente 5,4 milliards de dollars en dépenses votées proposées, qui seront compensées par une diminution de 1,4 milliard de dollars en dépenses législatives pour un total de 4 milliards de dollars en dépenses prévues. Comme en témoignent les postes législatifs demandés dans ce budget, le gouvernement continue à investir dans les priorités nationales qui assureront la force et la prospérité du Canada.

Parmi les mesures prises pour protéger la souveraineté du Canada, le gouvernement réinvestit dans les Forces armées canadiennes afin de les rebâtir et de les réarmer. À cette fin, ce budget des dépenses propose 2,2 milliards de dollars en dépenses dans les forces. Le financement octroyé au ministère de la Défense nationale sera affecté aux équipements tels que des avions multissions, des véhicules blindés et des drones ainsi qu'au projet Avion stratégique de transport et de ravitaillement en vol. Le financement proposé soutient aussi les opérations, le recrutement et le maintien en poste.

Ce budget demande également du financement pour les priorités autochtones. La véritable réconciliation nécessite, au-delà des gestes symboliques, des actions concrètes et des investissements dans l'éducation, les soins de santé, la gouvernance et les débouchés économiques. Ce budget demande donc 348,4 millions de dollars pour les services aux enfants et aux familles des Premières Nations pour que les enfants soient pris en charge dans leur commu-

nauté, de même que 155,6 millions de dollars pour soutenir l'accès aux services de soins de santé qui ne sont pas offerts localement.

Une autre priorité soutenue par ce budget, que je veux souligner, est l'aide aux vétérans qui ont servi pour protéger les droits et les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Nous leur devons toute notre gratitude pour leur service et leurs sacrifices. Ce budget demande par conséquent 300,4 millions pour divers programmes et services de soutien destinés aux vétérans et aux familles.

Je vais parler à présent de mon ministère.

Ce budget supplémentaire des dépenses propose la mise sur pied du crédit 50. Ce nouveau crédit central du Conseil du Trésor soutiendrait les besoins de défense urgents et imprévus qui ne peuvent pas attendre à la prochaine période d'octroi de crédits. L'accès au crédit serait accordé par le Conseil du Trésor.

Je fais une parenthèse pour souligner que le Canada a atteint l'objectif de dépenses fixé à 2 % par l'OTAN pour les activités de défense. C'est la première fois que le pays atteint ses cibles depuis la fin des années 1980. Par souci de transparence, toute allocation de ce fonds sera présentée dans le prochain budget supplémentaire des dépenses.

Le SCT demande aussi l'approbation du Parlement pour accroître de 140 millions de dollars ses besoins en matière de rémunération du crédit 30. Cette hausse fournirait du financement pour soutenir les paiements obligatoires tels que l'accès aux congés annuels, aux allocations parentales et de maternité et à d'autres rajustements à la rémunération qui ne sont pas fournis par le crédit 15.

Le SCT demande aussi l'approbation du Parlement pour accroître de 31,2 millions de dollars le crédit 15 sur les rajustements à la rémunération. Cette hausse serait affectée aux augmentations salariales et aux paiements forfaitaires prévus dans les conventions collectives signées récemment et les conditions d'emploi actualisées des groupes Réparation de navires (Ouest) et Contrôle de la circulation aérienne.

Ce budget des dépenses démontre que le gouvernement continue à investir de façon responsable et transparente dans les domaines les plus importants pour les Canadiens.

En parlant de transparence, je tiens à préciser que le gouvernement est résolu à fournir au Parlement et aux Canadiens un portrait plus clair de la façon dont les fonds publics sont dépensés. Il y a deux semaines, le gouvernement a déposé les plans ministériels afin de donner au Parlement une description plus complète des dépenses, notamment la façon dont les ministères mettront en œuvre les priorités. Ces documents fournissent des informations détaillées sur les dépenses et les réserves prévues et les indicateurs de rendement afin de tenir le Parlement et le public au courant de l'allocation des fonds et des résultats obtenus.

Mes collaborateurs et moi-même répondrons avec plaisir à vos questions sur n'importe quel de ces postes législatifs.

• (1105)

[Français]

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous commençons avec M. Patzer pour six minutes.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup, monsieur le ministre, d'être des nôtres.

Je me demandais si vous pouviez nous dire d'entrée de jeu à combien s'élèvera le déficit.

L'hon. Shafqat Ali: Nous sommes ici pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C), qui présente des dépenses prévues totales de 5,4 milliards de dollars compensées par une diminution de 1,4 milliard de dollars.

Jeremy Patzer: Vous ne connaissez pas les projections sur le déficit pour le reste de l'année.

L'hon. Shafqat Ali: Je dis que nous sommes ici pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C)...

Jeremy Patzer: C'est une mise à jour.

L'hon. Shafqat Ali: La réunion du Comité aujourd'hui a pour objet de discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C), qui présente...

Jeremy Patzer: Bien. C'est une mise à jour. J'espérais que vous connaissiez la réponse.

L'hon. Shafqat Ali: ... des dépenses prévues de 5,4 milliards de dollars. Les dépenses s'élèvent en fait à 4 milliards de dollars grâce à une diminution de 1,4 milliard de dollars.

Jeremy Patzer: Très bien.

En tenant compte de ce budget supplémentaire des dépenses, savez-vous à combien s'élève l'augmentation enregistrée cette année par rapport au budget des dépenses à pareille date l'an dernier?

L'hon. Shafqat Ali: Les dépenses présentées dans le budget principal des dépenses ont augmenté de 15,9 milliards de dollars comparativement à l'an dernier.

Jeremy Patzer: Les analyses du directeur parlementaire du budget indiquent 24 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 %. Ce montant apparaît également sur un site Web du gouvernement du Canada.

Vous êtes en train de mener en parallèle un examen complet des dépenses censé dégager des économies de 15 milliards de dollars. Comment se déroule cet examen?

L'hon. Shafqat Ali: L'examen complet des dépenses a été lancé pour équilibrer les coûts de fonctionnement au cours des trois prochaines années afin de générer des économies qui permettront d'investir dans les domaines les plus importants pour les Canadiens tels que la défense, les infrastructures et le logement. Nous réalisons des économies de 60 milliards de dollars sur 5 ans, et les choses vont bon train. Nous ramenons la taille de la fonction publique à un niveau viable.

Jeremy Patzer: Vous avez dit que les choses allaient bon train. C'est intéressant.

Savez-vous à combien se chiffre la dette nationale, monsieur le ministre?

L'hon. Shafqat Ali: Encore une fois, je suis ici pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C). La réunion d'aujourd'hui est consacrée à ce sujet. Nous échangerons sûrement sur le budget principal des dépenses une autre fois. Je propose que nous consacrons notre temps à la raison de notre présence ici.

Jeremy Patzer: Vous êtes le président du Conseil du Trésor. J'aurais espéré que vous connaissiez le montant de la dette nationale. Vous ne connaissez même pas le montant du déficit de cette année. Je trouve consternant que vous vous présentiez au Comité sans avoir en main ces informations de base, dont toute personne à la tête du Conseil du Trésor devrait être au courant.

Pour que vous le sachiez, monsieur le ministre, la dette nationale s'élève à 1,29 billion de dollars. À la fin de l'heure que vous aurez passée devant le Comité, 4,5 millions de dollars se seront ajoutés à la dette, et 110 millions de dollars à la fin de la journée — sans que vous ayez dépensé un sou. Ce sont les intérêts à eux seuls qui atteindront ce montant.

Si vous continuez à ajouter des dépenses au moyen du budget supplémentaire des dépenses, les chiffres augmenteront inexorablement. Ils ne baissent pas, ce qui veut dire que ce seront la génération actuelle et les générations futures de Canadiens qui en feront les frais.

Je me demande combien de temps il vous faudra pour revenir à un point d'ancrage budgétaire qui va aider à soutenir l'économie. Le déficit ne devait pas dépasser initialement les 40 milliards de dollars. Cette année, les projections indiquent un déficit de 78 milliards de dollars. Voilà pourquoi je vous ai demandé si vous connaissiez le montant à jour du déficit, mais vous l'ignorez.

Je vous repose la question. Je vous ai laissé du temps pour trouver ce chiffre. Quel sera le déficit à la suite de cette mise à jour?

• (1110)

L'hon. Shafqat Ali: Merci de la question.

Ce que je peux vous dire, c'est que le budget principal des dépenses renferme 502 milliards de dollars de dépenses budgétaires, ce qui représente une augmentation de 15,9 milliards de dollars par rapport à l'an dernier. Ce montant comprend 230,4 milliards de dollars en dépenses votées et 272,4 milliards de dollars en dépenses législatives. Près de 60 % de ces dépenses sont affectés aux transferts aux provinces et à d'autres priorités. Les dépenses budgétaires incluent également 14,7 milliards de dollars de nouvelles dépenses annoncées dans le budget de 2025, dont le financement pour la défense, mais aussi pour les infrastructures et le soutien économique.

Jeremy Patzer: Les dépenses sont-elles établies dans une optique rurale, monsieur le ministre?

L'hon. Shafqat Ali: L'allocation des dépenses du budget principal dans les régions est déterminée par les ministères. Chaque ministère est responsable de sa présentation au SCT.

Jeremy Patzer: C'est intéressant. Avez-vous une ventilation des mises à pied des fonctionnaires par région, monsieur le ministre? Détenez-vous cette information?

L'hon. Shafqat Ali: Nous nous penchons sur le réaménagement des effectifs et les retraites anticipées. Nous disposons de plusieurs outils pour gérer la réduction des effectifs et pour ramener la fonction publique à un niveau plus viable de 330 000 employés. Environ 9 800 emplois ont été éliminés en 2024-2025. En tenant compte de la réduction par région cette année...

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous avons dépassé le temps alloué. M. Gasparro vous permettra peut-être de terminer votre réponse.

La parole est à vous, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, merci d'être des nôtres.

Comme de nombreux médias l'ont rapporté ce matin, pour la première fois depuis 1990, le Canada a atteint son objectif de 2 % de dépenses de l'OTAN pour les activités de défense, ce qui cadre avec la promesse du nouveau gouvernement de réarmer les Forces armées canadiennes. Dans le même ordre d'idée, pourriez-vous parler du crédit 50 prévu dans le budget supplémentaire des dépenses et de son incidence plus vaste sur les Forces armées canadiennes?

L'hon. Shafqat Ali: Merci de cette question très importante. Notre nouveau gouvernement a été élu après s'être engagé à bâtir un Canada fort, à assurer la sécurité aux frontières et à protéger les communautés. Étant donné l'évolution rapide du contexte mondial, le Conseil du Trésor a mis sur pied le crédit 50.

Je reviendrai plus tard au crédit 50. Le plus important est l'annonce faite par le premier ministre aujourd'hui concernant l'atteinte de la cible de 2 % de dépenses au titre de notre engagement envers l'OTAN. En 2025-2026, le budget principal des dépenses comprend plus de 47,8 milliards de dollars en investissements dans le ministère de la Défense nationale. Le Budget principal des dépenses 2026-2027 propose d'allouer plus de 48 milliards de dollars à la défense pour soutenir les équipements modernes, l'entraînement et la collaboration avec les partenaires internationaux. Le budget principal des dépenses met en place le nouveau crédit central 50 qui fournira la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins imprévus liés à la sécurité ou à la défense nationale. Le financement dans le cadre de ce crédit nécessiterait l'approbation du Conseil du Trésor, et toutes les allocations apparaîtraient dans le budget principal des dépenses suivant. Un mécanisme de contrôle solide serait donc en place pour assurer la transparence. L'accès aux fonds nécessiterait l'approbation du Conseil du Trésor.

Je peux vous dire que ces dépenses suivent le même processus que les autres décisions de financement. La transparence est primordiale. L'utilisation de ces fonds apparaîtra dans le budget supplémentaire des dépenses ou dans les rapports de fin d'exercice pour que les parlementaires voient à quel moment les fonds ont été utilisés, et s'ils l'ont été.

• (1115)

Vince Gasparro: Merci de votre réponse.

Passons à un autre sujet. Le Comité a reçu récemment des fonctionnaires du Conseil du Trésor. Ils nous ont dit comment se déroulait l'examen des lourdeurs administratives mené par le nouveau gouvernement. Vous avez effleuré le sujet dans votre déclaration liminaire. Il est important de maintenir un équilibre entre les règlements nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne et les règlements qui rendent difficile pour les en-

treprises de mener leurs opérations, et plus particulièrement, de générer des revenus.

Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ou FCEI, les coûts combinés de la réglementation des trois ordres de gouvernement pour les entreprises sont estimés à 51,5 milliards de dollars en 2024, dont environ 17,9 milliards de dollars engloutis dans les processus administratifs. En outre, la fédération a découvert — ce qui n'a rien pour surprendre — que les règlements nuisent davantage aux petites entreprises comptant cinq employés ou moins qu'aux grandes sociétés.

Pouvez-vous parler de l'examen des lourdeurs bureaucratiques mis en place par le nouveau gouvernement et de son incidence positive sur la productivité et le soutien aux petites entreprises partout au Canada?

L'hon. Shafqat Ali: Merci de la question.

En réponse à la lettre de mandat du premier ministre, j'ai lancé l'examen des lourdeurs administratives l'été dernier. J'ai demandé aux ministres ayant des responsabilités liées à la réglementation de trouver des moyens d'éliminer les exigences administratives inutiles, de rationaliser les services, de réduire les doublons et de diminuer les coûts pour les Canadiens et les entreprises. Depuis, les ministères ont relevé environ 500 initiatives, dont un bon nombre sont déjà en marche, et nous publierons ce printemps un rapport de progrès qui montrera les résultats obtenus jusqu'à présent.

Dans la même veine, nous avons lancé un examen horizontal en décembre pour relever à l'échelle du gouvernement des possibilités de simplifier la réglementation et d'accroître l'efficacité. Nous travaillons, entre autres, avec les organismes de réglementation, l'industrie et les provinces et territoires pour trouver des solutions pratiques.

Notre objectif est clair: réduire les exigences administratives inutiles, maintenir la compétitivité du Canada, abaisser les coûts pour les Canadiens et s'assurer que le système réglementaire reste en phase avec les réalités économiques pour être en mesure de bâtir l'économie la plus forte des pays du G7.

Vince Gasparro: Je vais poursuivre avec la série de questions suivante.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Madame Gaudreau, la parole est à vous.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le président du Conseil du Trésor, étant donné que vous êtes le contrôleur et que vous assurez la vigie des dépenses publiques, j'aimerais vous poser quelques questions, puisque nous n'avons pas encore obtenu de réponses.

J'aimerais savoir combien d'argent vous avez octroyé pour Cúram et pour Phénix encore aujourd'hui.

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: C'est une question technique.

Je vais demander au secrétaire.

[Français]

Bill Matthews (secrétaire du Conseil du Trésor du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor): Nous pourrions fournir une réponse détaillée au Comité, monsieur le président.

Cependant, j'aimerais préciser qu'il y a en fait deux systèmes. D'une part, il y a le système de paie Phénix, et, chaque année, il faut verser de l'argent pour permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de gérer ce programme. D'autre part, nous sommes en train de développer un nouveau logiciel pour remplacer Phénix dans les années à venir, et un budget est également prévu pour ce projet.

• (1120)

Marie-Hélène Gaudreau: Je n'ai pas beaucoup de temps de parole, donc j'aimerais avoir les détails.

Bill Matthews: Voulez-vous des détails sur les deux systèmes? Nous pouvons faire ça.

Marie-Hélène Gaudreau: Oui, je veux absolument des détails sur les deux systèmes.

J'aimerais poser une autre question. Pourquoi le ministère des Anciens Combattants n'a-t-il pas été sanctuarisé comme l'ont été la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Ma collègue pourrait-elle répéter la question?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord, je recommence.

La Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale ont été protégés sur le plan budgétaire, mais pas le ministère des Anciens Combattants. Ce dernier n'a pas été sanctuarisé. Pourquoi?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, nous sommes redevables envers les vétérans pour leurs sacrifices et leur contribution. Ces hommes et ces femmes ont fait preuve d'un énorme dévouement pour protéger la liberté dont nous jouissons aujourd'hui. Les vétérans sont protégés. Nous faisons de notre mieux pour les soutenir, et nous continuerons à le faire.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Hier, nous avons reçu la ministre, Mme McKnight. Elle nous disait que son ministère faisait de son mieux avec ce qu'il avait, tout en précisant qu'il fallait passer directement par le Cabinet pour les centaines, voire les milliers de cas. C'est un signal clair qu'on ne peut pas faire de coupes budgétaires. Au contraire, si on chérit les vétérans et les vétéranes et qu'on est très conscient de leur apport, on ne peut manifestement pas faire de coupes budgétaires.

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Merci de la question.

À propos de l'examen complet des dépenses, chaque ministère a reçu la directive de générer des économies de 15 % en éliminant les programmes improductifs et ceux qui n'atteignent pas les objectifs ou le taux de rendement escomptés. Des organisations ont été réduites de 2 %. Des réductions se sont appliquées à des organismes

qui soutiennent les Canadiens autochtones et les Autochtones, mais aussi à la défense, à la GRC et à l'Agence des services frontaliers du Canada, y compris aux vétérans. Lorsque nous relevons des doubles, un rendement insuffisant dans un ministère donné ou des objectifs non atteints, nous réaffectons les fonds pour les investir dans des domaines plus importants. C'est une de nos priorités.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que le Conseil du Trésor doit approuver le recours à des firmes externes pour pallier un certain manque d'expertise dans la fonction publique? Est-ce de votre ressort?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Merci de la question.

La plupart des ministères ont les autorisations nécessaires pour attribuer des marchés. Le nombre de services est élevé. Dans certains services ou dans des domaines en particulier, il y a un conseiller en gestion, par exemple, qui aide...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Vous consultent-ils? Est-ce vous qui donnez l'autorisation?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Tout n'est pas soumis au Conseil du Trésor étant donné que les ministres détiennent des autorisations pour attribuer les marchés. Les ministères qui ont les délégations de pouvoir voulues peuvent aller de l'avant de leur propre initiative.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Voici ma dernière question: les ministères doivent-ils faire approuver leur plan de réduction du personnel?

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Merci.

En ce qui concerne ce ministère, ses dirigeants ont présenté leurs plans, et ce sont leurs administrateurs généraux qui sont chargés de la réduction. Comme il s'agit d'une question technique, je vais demander à mon adjoint de répondre à cette question.

• (1125)

[Français]

Bill Matthews: Merci.

Je vais répondre très brièvement. Chaque ministère a donné son approbation aux idées pour réduire les dépenses de 15 % dans la plupart des ministères. Le gouvernement a déjà pris beaucoup de décisions, mais, maintenant, c'est entre les mains du sous-ministre et des autres gestionnaires. C'est leur responsabilité de mettre en œuvre les décisions du gouvernement.

Chaque ministère a donné son approbation.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci.

C'est maintenant au tour de Mme Jansen, s'il vous plaît.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): J'espère pouvoir expliquer cela de manière claire, car je sais que beaucoup de Canadiens ne comprennent pas bien ce qui vient de se passer.

Les libéraux nous ont demandé d'approuver une dépense d'un milliard de dollars — le crédit 50c — sans fournir la moindre ventilation de l'affectation des fonds. Nous sommes maintenant ici, après le vote, à essayer de comprendre ce qui vient d'être approuvé. À mon sens, le rôle du Parlement est d'approuver les dépenses avant qu'elles ne soient engagées, sur la base d'informations claires.

Sommes-nous d'accord sur ce point, monsieur le ministre?

L'hon. Shafqat Ali: Merci de cette question. Il est très important que les Canadiens comprennent ce qu'est le crédit 50. Nous disposons déjà du crédit 5, qui est un fonds de réserve de 5 %.

Ce dispositif est déjà en place. En cas d'urgence, nous pouvons utiliser ce fonds. De même, le crédit 50 est précisément destiné à nos Forces armées canadiennes au cas où elles auraient besoin d'un financement urgent, afin de nous éviter le long processus lié aux prévisions budgétaires. Parce que les Canadiens nous regardent et qu'il s'agit d'une question très importante...

Tamara Jansen: Mon temps de parole est court. Puis-je reprendre la parole?

Le directeur parlementaire du budget nous a dit qu'aucune ventilation n'était disponible, non pas parce qu'elle est confidentielle, mais parce que les décisions n'avaient pas encore été prises. C'est pourquoi nous avons dû voter. Est-ce exact?

L'hon. Shafqat Ali: Il est vraiment important de comprendre que, dans le crédit 50, ce fonds d'un milliard de dollars est destiné à toute situation urgente ou imprévue, selon les besoins des Forces armées canadiennes. Si des dépenses devaient être engagées, elles seraient approuvées par le Conseil du Trésor et présentées dans le prochain budget des dépenses. Il y a...

Tamara Jansen: Puis-je reprendre la parole? J'ai une question complémentaire.

Ces fonds ne seront disponibles qu'après la sanction royale, après le vote, qui a eu lieu il y a quelques jours à peine, de sorte qu'il ne reste plus que quelques jours avant la fin de l'exercice financier. Si je comprends bien, les ministères disposeront d'un délai très court pour les dépenser, alors aidez-moi à comprendre. Il semble que cet argent va être dépensé à la hâte dans les derniers jours. Cela signifie que les libéraux nous ont forcés à approuver 1 milliard de dollars, sans plan et sans liste de projets. En réalité, nous ne savons même pas si les détails seront un jour communiqués.

C'est un milliard de dollars, monsieur Ali. Vous m'avez accusé dans le passé d'essayer d'obtenir des clips sur les médias sociaux, mais je peux vous assurer que les Canadiens sont très préoccupés par la façon dont leur argent est dépensé. Un chèque en blanc d'un milliard de dollars, c'est très important, et j'essaie simplement de suivre la trace de l'argent. Il vous reste cinq jours dans l'exercice pour dépenser un milliard de dollars, mais nous n'avons aucune idée de ce à quoi vous allez le dépenser. Cela vous semble-t-il une bonne idée, monsieur?

L'hon. Shafqat Ali: Je vous remercie de la question. Vous faites encore une fois l'illusion que l'argent est dépensé d'une manière ou d'une autre. J'explique que le crédit 50 est un fonds d'un milliard de dollars, qui est là pour les besoins urgents. Si nos Forces armées canadiennes ont besoin de quoi que ce soit, ces fonds sont là. Si l'argent était dépensé...

Tamara Jansen: Voulez-vous dire au cours des cinq prochains jours?

L'hon. Shafqat Ali: ... il serait présenté au Parlement.

Nous avons eu l'occasion de poser des questions au Parlement. Nous venons d'adopter ce projet de loi il y a deux jours au Parlement.

Tamara Jansen: Cet argent sera-t-il dépensé dans les cinq prochains jours?

L'hon. Shafqat Ali: L'argent est là, et nous avons un système robuste et très transparent. Les détails seront présentés au Parlement dans le prochain budget des dépenses.

Tamara Jansen: Puis-je...? J'aimerais poser la question suivante: dans quelle mesure l'engagement de 2 % envers l'OTAN résulte-t-il simplement de la reclassification de notre garde côtière civile en force militaire?

L'hon. Shafqat Ali: Je pense que nous sommes ici pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C). Cette question relève de la défense...

Puis-je répondre à votre question?

• (1130)

Tamara Jansen: Avec tout le respect que je vous dois, vous l'avez mentionné dans votre déclaration liminaire...

Vince Gasparro: Monsieur le président, j'ai un rappel au Règlement.

Le président: Je suspends le temps de parole. J'ai un rappel au Règlement.

Allez-y, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro: Je suis désolé. Je suis nouveau ici et peut-être que je ne sais pas encore comment les choses fonctionnent, mais d'habitude, nous posons les questions et le ministre ou la personne présente, le témoin, y répond. Ne devons-nous pas leur laisser le temps de répondre? J'essaie simplement de comprendre comment cela fonctionne. Peut-être pourriez-vous m'expliquer.

Le président: C'est le temps de parole du député, donc s'il estime qu'il n'obtient pas la réponse à sa question, il est libre d'interrompre la discussion.

Vince Gasparro: Monsieur le président, nous devons laisser au ministre la possibilité de répondre.

Le président: Non. Le temps de parole appartient au député. Si le député ne souhaite pas accorder de temps pour une réponse, c'est son temps de parole. C'est exactement comme si quelqu'un faisait un discours de cinq minutes sans accorder de temps pour une réponse: c'est son utilisation du temps.

Il y a des moments — peut-être que je vais intervenir maintenant — où le président a déclaré que nous n'étions pas là pour cette discussion. Cependant, il a soulevé ce point à plusieurs reprises et vous l'avez soulevé à plusieurs reprises, les 2 %, donc je pense que c'est une question légitime à poser. Je pense que Mme Jansen insiste simplement sur ce point.

Nous allons toutefois demander à tout le monde d'arrêter de parler en même temps, ce qui, je pense, rejoint peut-être votre propos également.

Pouvez-vous continuer, madame Jansen et président Ali? Il vous reste 30 secondes.

Tamara Jansen: Je voudrais simplement réitérer la question pour que ce soit clair. Cela figurait bien dans votre discours, et M. Gasparro en a également parlé, avec une grande fierté. Dans quelle mesure l'engagement de 2 % envers l'OTAN résulte-t-il simplement de la reclassification de la garde côtière civile en force militaire?

L'hon. Shafqat Ali: Je pense que cela ne représente qu'une très petite partie. Je peux demander à mon adjoint de répondre à cette question, pour votre information.

Bill Matthews: Je serai très bref, monsieur le président.

Il s'agit en effet d'un montant très faible, car les activités de la Garde côtière liées à la défense étaient déjà comptabilisées lorsqu'elle relevait du ministère des Pêches et des Océans.

Le président: Nous n'avons plus de temps. Pourriez-vous communiquer un chiffre exact au comité ultérieurement?

Bill Matthews: Oui.

Le président: Parfait.

Nous cédon maintenant la parole à Mme Khalid pour cinq minutes.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur le ministre, merci d'être ici. Merci également aux fonctionnaires.

Je commencerai par vous interroger sur l'examen exhaustif des dépenses. S'agit-il, fondamentalement, d'une mesure de réduction des effectifs?

L'hon. Shafqat Ali: C'est une question très importante. Merci de l'avoir posée. Il ne s'agit en réalité pas d'une mesure de réduction des effectifs. Il s'agit d'équilibrer notre budget de fonctionnement pour les trois prochaines années et de trouver des économies à investir dans les priorités qui comptent le plus pour les Canadiens.

Dans le budget de 2025, nous nous sommes engagés à réaliser environ 60 milliards de dollars d'économies sur cinq ans en modernisant les opérations, en rationalisant la prestation des programmes et en concentrant les ressources là où elles ont le plus d'impact. Cela inclut notamment de ramener la fonction publique à une taille plus viable à long terme, mais il s'agit de gérer la croissance de manière responsable, et non de procéder à des coupes générales. Il s'agit d'améliorer notre mode de fonctionnement, de réduire les chevauchements, de simplifier les processus et de fournir des services plus efficacement.

Nous nous efforçons également de moins recourir à des consultants externes et de renforcer l'expertise au sein de la fonction publique afin que le travail soit accompli de manière plus efficace et efficiente, à moindre coût. En fin de compte, il s'agit de respecter l'argent des contribuables et de veiller à ce que chaque dollar soit utilisé à bon escient pour obtenir des résultats pour les Canadiens et soutenir une économie forte.

Comme vous le savez, dans notre...

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je vous en suis reconnaissante.

Vous parlez de l'argent des contribuables et de la nécessité de l'utiliser à bon escient. Nos électeurs nous ont fait part de leurs préoccupations, et je suis sûre que les vôtres vous ont également fait part des leurs, concernant la prestation des services et les lacunes obser-

vées à bien des égards, que ce soit à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, à l'Agence du revenu du Canada, ou ARC, à Passeport Canada, à Service Canada, et ainsi de suite.

Nous envisageons de réduire les budgets des ministères jusqu'à 15 %. Quelle incidence cette coupe aura-t-elle sur la prestation de services aux Canadiens?

[Français]

L'hon. Shafqat Ali: Merci beaucoup.

[Traduction]

Encore une fois, c'est une question très importante. L'examen exhaustif des dépenses ne vise pas à procéder à des coupes générales. Il charge les ministères de réaliser des économies en examinant de près les programmes et les activités qui produisent un rendement inférieur, qui font double emploi et qui ne sont pas essentiels à leur mandat. L'objectif est de repérer les lacunes et d'améliorer le fonctionnement du gouvernement afin que les Canadiens en aient davantage pour leur argent.

Un élément clé de cette démarche, c'est que les économies ne doivent pas se faire au détriment des services de première ligne sur lesquels comptent les Canadiens. La protection de ces services reste une priorité tout au long de ce processus. Voilà pourquoi certains ministères ont des objectifs plus modestes en matière d'économies, de l'ordre de 2 %, notamment pour la Défense nationale, le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres, les Services aux Autochtones et les conseils de recherche. Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent ces organisations dans la prestation de services essentiels, la promotion des priorités sociales et le soutien à la sécurité nationale, et notre approche en tient compte.

Notre priorité a toujours été de ne pas compromettre la prestation de services aux Canadiens. Il s'agit de repérer les manques d'efficacité et les chevauchements, et de réaliser ces économies afin de réaffecter les fonds aux priorités qui comptent le plus pour les Canadiens.

• (1135)

Iqra Khalid: Je suis sensible aux services que nous essayons de fournir aux Canadiens. Je tiens toutefois à souligner qu'en ce qui concerne la prestation de services d'IRCC, de l'ARC et de Service Canada, nous constatons des défis importants sur le terrain. J'espère que vous en tiendrez compte dans le cadre de ces compressions.

En ce qui concerne les mesures incitatives visant la retraite anticipée, pouvez-vous nous expliquer ce qui est proposé dans ce processus dans le cadre du plan de réaménagement des effectifs?

L'hon. Shafqat Ali: Merci beaucoup de la question.

Le président: Je suis désolé, mais il ne reste plus de temps pour une réponse. Nous sommes toutefois assez bien dans les temps, de sorte que nous pourrions peut-être ajouter une intervention de quatre minutes après la prochaine. Nous y reviendrons peut-être.

La parole est maintenant à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président du Conseil du Trésor, je vais être très honnête: je suis outrée. On parle du service aux citoyens. Ça fait plus de trois ans. Nous sommes huit députés du Bloc québécois qui, à même notre budget, avons embauché une personne pour qu'elle s'occupe des dossiers d'immigration. Autrement, les gens sont laissés pour compte.

Alors, quand on dit qu'on veut non seulement s'assurer que les services... Les services ne vont pas bien. Donc, expliquez-moi comment vous allez y arriver, parce que ça n'a aucun sens.

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Notre priorité a été d'équilibrer les dépenses de fonctionnement de notre gouvernement au cours des trois prochaines années et de réaliser des économies afin de pouvoir investir dans les programmes qui comptent le plus pour les Canadiens.

Nous avons été élus avec le mandat de dépenser moins et d'investir plus pour bâtir l'économie la plus forte du G7 et bâtir un Canada fort. C'est exactement ce sur quoi nous nous concentrons. Nous ciblons les domaines où les programmes avaient un rendement bien en deçà de la cible et n'atteignaient pas leurs objectifs. Nous réalisons ces économies et les réaffectons à ce qui compte le plus pour les Canadiens. En même temps, nous veillons à ce que cet exercice n'ait pas d'incidence sur la prestation des services aux Canadiens. C'est notre priorité.

Mon amie et collègue, si vous avez des questions sur certains domaines, je me ferai un plaisir d'y répondre. Mon équipe est ici pour vous aider si vous pouvez signaler un secteur...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai une dernière question. Il me reste quelques secondes.

Justement, ça vient me toucher. Dans vos propos, vous parlez de « bâtir un Canada fort ». Là, on est présentement en période électorale à Terrebonne. On a des publicités, dans des balados et à la télévision, qui parlent de « bâtir un Canada fort ». Quand je suis à Terrebonne, sur l'affiche électorale, il est marqué « bâtir un Canada fort ».

Quelles sont les règles relatives à l'information publique et aux messages partisans? Ça m'inquiète. Pour moi, l'éthique, c'est important.

• (1140)

[Traduction]

L'hon. Shafqat Ali: Je vais demander à M. Matthews, mon sous-ministre, de répondre à cette question.

[Français]

Bill Matthews: Il y a une politique du Conseil du trésor qui porte sur ce sujet et qui vise à s'assurer que ce n'est pas quelque chose qui peut être utilisé à des fins partisans. Donc...

Marie-Hélène Gaudreau: Donc, ça doit être retiré et il doit y avoir des excuses. Il reste encore quelques jours avant la fin de la campagne. Là, c'est partisan. C'est le même slogan.

Bill Matthews: Finalement, la politique exige qu'une agence indépendante examine le programme afin que le but de la politique soit respecté.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous allons passer à Mme Kusie, puis à Mme Derksen.

Avant tout, monsieur Matthews, puis-je revenir sur ce point? Allez-vous nous dire quel est le processus de cet examen indépendant? J'ai déjà soulevé cette question tant ici qu'à la Chambre, à savoir que le budget reprend en fait un slogan de la campagne libérale. J'ai également examiné les règles stipulant précisément que le

gouvernement ne peut pas utiliser des messages tirés de slogans de campagne.

Seriez-vous en mesure de faire un suivi au Comité là-dessus?

Bill Matthews: Monsieur le président, je peux certainement vous communiquer la politique elle-même ainsi que le processus qui la sous-tend.

Le président: C'est parfait. Merci beaucoup.

Madame Kusie, vous avez cinq minutes. Bienvenue à nouveau, en passant.

Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): C'est toujours un plaisir d'être ici au puissant Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, monsieur le président. Merci beaucoup de m'accueillir.

Je tiens également à vous remercier sincèrement d'être de retour parmi nous, monsieur le président du Conseil du Trésor.

J'ai récemment examiné les rapports ministériels, qui sont étroitement liés à l'exercice d'examen exhaustif des dépenses, et j'ai deux grandes préoccupations. Premièrement, les ministères sous votre responsabilité ne semblent pas avoir de feuille de route précise sur la façon dont ils vont se réorganiser, comme vous le dites, et éliminer concrètement ces postes.

Ayant travaillé au gouvernement pendant près de 15 ans, je sais que chaque poste correspond à un poste budgétaire. Votre ministère devrait vous fournir ces renseignements. Craignez-vous que nous ne puissions pas réellement prendre connaissance du plan sous votre responsabilité et de sa mise en œuvre avant l'exercice 2026-2027, lorsque nous verrons où les coupes de postes réels auront été effectuées?

L'hon. Shafqat Ali: Je remercie ma collègue de cette importante question. Je peux vous assurer que nous avons un plan et que le ministère en a un et qu'il travaille également avec les agents négociateurs pour le mettre en œuvre.

Si vous avez besoin de précisions, donnez-moi 30 secondes. Je me ferai un plaisir de vous aider à cet égard...

Stephanie Kusie: Je vous ai déjà donné 30 secondes, monsieur le président, et tout ce que j'ai entendu, c'est que vous avez un plan. Je vous suggère vraiment d'examiner ce plan et, pour le bien des Canadiens, de le rendre public.

Ce qui m'inquiète davantage, c'est que, alors que vous menez cet exercice et qu'il y a une réduction des postes, nous constatons en réalité une augmentation des dépenses. En effet, 64 ministères affichent des dépenses plus élevées en 2025-2026. Ce n'est pas clair, et je pense que les Canadiens sont aussi de cet avis. L'idée même derrière cet exercice d'envergure — qui pourrait bien être ce qui caractérise votre mandat de président — ne serait-elle pas de faire des économies pour les Canadiens?

À l'heure actuelle, 64 autres ministères auront des dépenses plus élevées en 2025-2026. Ne pensez-vous pas que c'est un échec du plan avant même qu'on tente de le mettre en œuvre?

L'hon. Shafqat Ali: En fait, c'est l'inverse. Nous économisons 60 milliards de dollars sur cinq ans, puis nous équilibrons le budget de fonctionnement de notre gouvernement au cours des trois prochaines années. C'est donc le contraire.

Oui, nous trouvons des économies dans les domaines où les programmes n'étaient pas performants, n'atteignaient pas leurs objectifs et présentaient peut-être des chevauchements, et nous les réaffectons à d'autres domaines. C'est peut-être ce qui est mélangeant. Je me ferai un plaisir de vous aider et d'expliquer hors ligne ce qui vous dérouté.

• (1145)

Stephanie Kusie: Je ne pense pas qu'il y ait de confusion. Je pense que le fait de dépenser 80 milliards de dollars de plus que vous ne l'avez fait cette année seulement est un indicateur très clair de votre incapacité et de celle de votre gouvernement à gérer les livres et à les équilibrer. Malheureusement, nous ne voyons pas d'amélioration à cet égard dans cet exercice.

Je vais passer à la Loi sur l'accès à l'information.

De nombreux Canadiens sont actuellement préoccupés par les changements à la Loi sur l'accès à l'information que votre ministère propose, qui comprennent l'élimination des courriels et des messages textes comme réponses aux demandes d'accès à l'information. En plus, on permet aux ministères de mettre le processus sur pause en cas de demande d'accès à l'information.

Je crois que les Canadiens méritent que leur gouvernement fasse preuve de transparence. Or, ces changements la réduiraient considérablement pour les Canadiens qui essaient d'obtenir des renseignements sur les décisions que votre gouvernement a prises et sur votre responsabilité à cet égard.

Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que le gouvernement devrait être plus transparent et que vous, le président du Conseil du Trésor, voulez assurer la transparence pour les Canadiens?

L'hon. Shafqat Ali: Je vous remercie de la question.

Je pense que nous avons été très transparents et que le nouveau gouvernement aussi.

Stephanie Kusie: Dans ce cas, vous engagez-vous à ne pas apporter ces changements, monsieur le président?

L'hon. Shafqat Ali: En ce qui concerne le traitement des demandes d'accès à l'information et protection des renseignements personnels, ou AIPRP, quelle que soit la technologie utilisée à cette fin, tous les dossiers sont examinés par des professionnels de l'AIPRP pour s'assurer que les exigences juridiques en matière de divulgation sont correctement respectées.

Je vais demander à mon sous-ministre de donner plus de précisions...

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti, je le crains, même si j'aime entendre M. Matthews.

Stephanie Kusie: Comme le dit la chanson: « *I can't get no satisfaction* ».

Le président: Nous allons passer à Mme Derksen.

Je vous souhaite de nouveau la bienvenue au Comité. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Ensuite, nous ferons deux tours de quatre minutes et nous terminerons par un tour de deux minutes du Bloc.

Allez-y, s'il vous plaît.

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. C'est un plaisir de

vous voir. Je sais que vous vous êtes joint à nous au Comité des comptes publics à de nombreuses reprises.

Je siège habituellement au Comité des comptes publics. Il s'agit d'un comité non partisan. En réalité, les grands thèmes du comité sont la responsabilité du gouvernement en matière de dépenses, l'optimisation de l'argent des contribuables pour en tirer le meilleur parti et la transparence.

La transparence est un sujet qui a été évoqué à maintes reprises aujourd'hui par mes collègues autour de cette table et par vous-même, monsieur le ministre Ali. Je tiens donc à vous donner l'occasion de vous exprimer. Vous avez parlé de transparence dans votre déclaration préliminaire et dans votre réponse à M. Gasparro, alors j'aimerais que vous nous en disiez plus sur les types de mesures et de mécanismes de transparence que vous envisagez de mettre en œuvre dans l'ensemble du Budget supplémentaire des dépenses (C).

L'hon. Shafqat Ali: Je vous remercie de la question.

En tant que nouveau gouvernement, nous avons été très transparents en ce qui concerne tous les budgets principaux et les budgets supplémentaires des dépenses.

Le budget de 2025 compte une annexe de 40 pages. Les détails s'y trouvent. Nous avons également un site Web sur lequel nous mettons à jour régulièrement l'information concernant l'examen exhaustif des dépenses et le réaménagement des effectifs. Si vous allez sur Canada.ca, vous y trouverez toute l'information.

Nous croyons en cette transparence et en cette équité, et je m'engage à faire preuve de transparence envers les Canadiens. Ils ont le droit de savoir où va l'argent de leurs impôts. En fait, depuis que je suis entré en fonction, j'ai demandé à mes fonctionnaires d'expliquer aux Canadiens comment nous dépensons l'argent de leurs impôts. Nous avons réalisé une vidéo à ce sujet. Je pense qu'elle est disponible. Le Canadien moyen doit comprendre comment l'argent de ses impôts est dépensé et comment il bénéficie des services de son gouvernement.

Pour moi, c'est très important, et pour notre nouveau gouvernement, il est vraiment essentiel d'être transparent et de rendre des comptes aux Canadiens.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le ministre. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

J'aimerais vous donner l'occasion, à vous et à vos accompagnateurs, de nous fournir ultérieurement plus de détails sur les mécanismes et les procédures que vous comptez mettre en place. Je pense que cela rassurerait grandement le Comité et les Canadiens en général.

Est-il juste de dire que les dépenses du crédit 50 seront rendues publiques?

• (1150)

L'hon. Shafqat Ali: Absolument. Les fonds de ce crédit sont destinés à répondre à tout besoin urgent des Forces armées canadiennes, le cas échéant. Si elles dépensent de l'argent, ce sera approuvé par le Conseil du Trésor. Ce rapport serait remis au Parlement et rendu public. Il n'y a rien à cacher. C'est le processus le plus transparent. Les Canadiens y auraient accès.

Kristina Tesser Derksen: Merci. Je suis très heureuse de l'entendre.

D'après ce que je comprends, le Secrétariat du Conseil du Trésor, ou SCT, demande 1 milliard de dollars pour le nouveau crédit central 50, qui est destiné aux initiatives de défense et de sécurité. Ces fonds visent à compléter d'autres crédits pour accélérer les dépenses liées à la défense et à la sécurité nationale. Est-ce exact?

L'hon. Shafqat Ali: C'est exact.

Kristina Tesser Derksen: D'accord. Pouvez-vous m'expliquer comment vous en êtes arrivé à ce chiffre de 1 milliard de dollars?

L'hon. Shafqat Ali: Je vais demander à mon sous-ministre de répondre à cette question, s'il vous plaît.

Bill Matthews: En ce qui concerne le milliard de dollars, comme le président du Conseil du Trésor l'a déjà dit, il s'agit d'un crédit pour éventualités.

Je tiens à ce que les députés comprennent bien le contexte. On assiste à une accélération des dépenses de défense et à un investissement dans la défense nationale, et l'urgence est soulignée. Parallèlement, le système du gouvernement canadien interdit aux ministères de dépasser leur crédit. Il est illégal de dépenser plus que ce que le Parlement a autorisé.

Dans un contexte où nous nous efforçons d'accélérer les travaux d'infrastructure, l'acquisition d'équipements, le recrutement, et ainsi de suite, il est difficile de gérer ce type de dépenses au centime près. Si, entre le moment où le Budget supplémentaire des dépenses (C) est finalisé et la fin de l'exercice, il s'avère qu'un projet est en avance sur le calendrier, ce qui est une bonne chose, nous voulions donner aux ministères la possibilité d'utiliser cet argent pour payer les biens et services qu'ils reçoivent.

Il s'agit d'une réserve pour imprévus. Lorsque l'argent sera utilisé... et je dirais qu'il ne sera pas entièrement au cours du présent exercice. C'est un montant « maximal » qui a été choisi. Lorsqu'il sera utilisé, nous publierons dans le budget supplémentaire des dépenses suivant la façon dont il a servi.

Kristina Tesser Derksen: Merci. Je pense que vous mettez en évidence un équilibre très important qu'il faut trouver ici entre l'urgence et l'efficacité, compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons, tout en veillant bien sûr à respecter la transparence et la responsabilité auxquelles nous devons tous nous conformer en tant que gardiens de l'argent des contribuables. Merci d'avoir souligné ce point.

Mon temps est-il écoulé, monsieur le président? D'accord.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Patzer, puis à M. Gasparro, qui auront quatre minutes chacun. Nous allons terminer avec Mme Gaudreau, pour deux minutes.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Monsieur le ministre, nous parlions ici de certains enjeux relatifs au conseil de recherche. Je vais d'abord poser une question, puis nous aborderons l'aspect recherche. Considérez-vous qu'un rendement du capital investi de 34 pour 1 est bon?

L'hon. Shafqat Ali: Je suis désolé. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, s'il vous plaît?

Jeremy Patzer: Pour chaque dollar dépensé, vous en récupérez 34 \$. Est-ce un bon rendement du capital investi?

L'hon. Shafqat Ali: Je ne sais pas dans quel monde on obtiendrait un tel rendement.

Jeremy Patzer: Pensez-vous que c'est un bon rendement du capital investi?

L'hon. Shafqat Ali: Il semble irréaliste.

Jeremy Patzer: Le ministère de l'Agriculture a des stations de recherche. L'intérêt de ces stations est que pour chaque dollar dépensé, le rendement du capital investi est de 34 pour 1. L'agriculture représente un emploi sur neuf au Canada. C'est l'un de nos plus grands, voire le plus grand contributeur aux exportations et au PIB de notre économie. Ces stations de recherche, grâce au travail qu'elles accomplissent pour améliorer les rendements des cultures, fournissent ce chiffre de 34 pour 1, comme l'ont vérifié l'Université de la Saskatchewan et d'autres universités. Pourtant, vous procédez à des coupes.

Agriculture Canada subit cette réduction de 15 %. Nous fermons les stations de recherche d'Indian Head, de Scott et de Lacombe. D'autres stations de recherche partout au pays subissent des coupes. En tant que président du Conseil du Trésor, vous essayez évidemment de contrôler les dépenses, mais le seul ministère qui peut se vanter d'avoir un véritable rendement sur l'investissement pour les contribuables et de tirer profit du travail qu'il fait est celui qui subit les compressions les plus dévastatrices. Cela vous semble-t-il logique?

• (1155)

L'hon. Shafqat Ali: Monsieur le président, je constate que d'un côté, notre collègue conservateur affirme que le gouvernement dépense trop. De l'autre côté, lorsque nous essayons de réaliser des économies, il trouve toutes sortes d'excuses.

À ce sujet, tous les ministères ont été sollicités. Ce n'est pas le Conseil du Trésor qui décide de ce qui va se passer dans le secteur agricole. Le ministère a été invité à proposer ou à trouver des économies là où les programmes n'étaient pas performants.

Jeremy Patzer: Avez-vous approuvé cette coupe?

L'hon. Shafqat Ali: C'est le ministre responsable de ce ministère qui aurait soumis le plan. Si vous avez des préoccupations...

Jeremy Patzer: Oh, j'ai beaucoup de préoccupations, monsieur le ministre.

L'hon. Shafqat Ali: ... nous serons heureux de vous aider à cet égard, mais je ne...

Jeremy Patzer: Je suis désolé. Je vais céder la dernière minute à ma collègue, Mme Jansen. Je veux qu'elle ait la dernière minute.

L'hon. Shafqat Ali: Permettez-moi de répondre...

Jeremy Patzer: Non, la dernière minute est à elle.

Le président: Je vais vous interrompre.

Monsieur le ministre, vous pourriez peut-être y répondre par écrit. Encore une fois, c'est le temps de parole du député, et c'est Mme Jansen qui prend maintenant la parole.

L'hon. Shafqat Ali: Je sais, monsieur le président, mais ce n'est pas juste. Lorsque vous posez des questions, je devrais pouvoir...

Le président: Je pourrais également dire qu'il n'est pas juste que vous fassiez de l'obstruction pour épuiser le temps de parole.

Allez-y.

Vince Gasparro: Monsieur le président, nous posons des questions à nos témoins. Nous devons leur permettre de répondre.

Le président: Une question a été posée, et je n'ai pas entendu de réponse de la part de M. Ali. C'est le temps de parole du député...

L'hon. Shafqat Ali: Vous faites preuve de partisanerie, monsieur le président.

Jeremy Patzer: Non.

Le président: Monsieur le ministre, c'est très offensant. Si vous assistiez à l'une ou l'autre des réunions de comités présidées par des libéraux, vous n'oseriez plus dire que je suis partisan. C'est insultant. Honte à vous, monsieur le ministre.

L'hon. Shafqat Ali: Honte à...? Monsieur le président, c'est...

Le président: J'ai été très juste. La parole est à Mme Jansen. J'ai demandé...

L'hon. Shafqat Ali: Vous êtes injuste.

Le président: Excusez-moi. Que dites-vous, monsieur le ministre?

L'hon. Shafqat Ali: Vous êtes injuste, monsieur le président.

Le président: Encore une fois, je vous mets au défi de passer une minute dans une réunion présidée par un libéral, puis de revenir ici et de me dire la même chose.

Madame Jansen, vous avez une minute. Allez-y, s'il vous plaît.

Tamara Jansen: Je veux juste clarifier quelque chose. Des fonds de prévoyance sont déjà prévus dans le budget. Le crédit 50c s'ajoute à cela. Ce n'est pas pour une urgence inattendue. C'est pour quelque chose que vous aviez planifié, mais qui n'était pas prêt.

En gros, nous avons un fonds de prévoyance dans le budget. Ce milliard de dollars ne le remplace pas. C'est un montant supplémentaire qui est utilisé pour gérer des dépenses qui auraient dû être bien planifiées au départ. Je crains que les réponses que vous avez données donnent l'impression que ce n'était pas le cas.

Pouvez-vous me dire s'il s'agit en fait d'un fonds de prévoyance ou d'une caisse noire?

L'hon. Shafqat Ali: Encore une fois, ma collègue se lance dans des théories du complot. Le crédit 5 prévoit un fonds de prévoyance de 5 %. On parle de 1 milliard de dollars. Le crédit 50 est un fonds pour les Forces armées canadiennes. Si elles ont besoin d'argent, elles pourraient l'utiliser. Ce fonds ne peut pas être utilisé sans l'approbation du Conseil du Trésor. Si l'argent est utilisé, ce sera rendu public. Cela figurera dans le prochain budget des dépenses présenté au Parlement. Vous aurez l'occasion de poser des questions. C'est le processus le plus transparent qui soit.

Ce n'est pas nouveau. Nous avons déjà eu un fonds de prévoyance. Le crédit 50 ne vise que les Forces armées canadiennes, juste pour que les Canadiens comprennent ce qui est... Vous savez, ma collègue se lance dans des théories du complot. Il n'y a rien à cacher ici.

Le président: Vous remarquerez que je vous ai donné plus de temps pour répondre.

Nous allons terminer avec Mme Gaudreau qui dispose de deux minutes, puis nous suspendrons la séance.

Je suis désolé. Nous allons d'abord entendre M. Gasparro, puis Mme Gaudreau. Nous suspendrons ensuite la séance pendant environ 30 secondes pour permettre au ministre de partir.

Allez-y, monsieur Gasparro.

Vince Gasparro: Ce n'est pas un problème. Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, certaines personnes pourraient craindre que le gouvernement ne réduise trop rapidement la réglementation. Cependant, une analyse de KPMG et de Statistique Canada indique que les exigences réglementaires fédérales ont augmenté d'environ 40 % entre 2006 et 2021. J'ajouterais que cette croissance s'est produite sous des gouvernements conservateurs et libéraux.

Ma première question est la suivante: croyez-vous que l'examen des formalités administratives aidera à ramener le fardeau réglementaire du Canada au niveau des normes historiques?

Je passerai ensuite à une question secondaire.

● (1200)

L'hon. Shafqat Ali: Je vous remercie pour votre question, qui est très importante. C'est quelque chose que j'ai constaté.

Le fardeau réglementaire est le plus grand obstacle à la croissance des entreprises. C'est ce que j'entends de la part des intervenants et des chefs d'entreprise. En collaboration avec la Chambre de commerce du Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor a tenu une assemblée publique au cours de laquelle nous avons écouté directement les chefs d'entreprise de tout le pays. C'est une question que je prends très au sérieux. Nous ne pouvons pas faire croître l'économie la plus forte du G7 si nous ne réduisons pas les formalités administratives. C'est ma plus grande priorité.

Nous avons travaillé avec les provinces, les territoires et les chefs d'entreprise. Nous devons simplifier les processus et éliminer les règlements redondants. Les entreprises doivent faire approuver la même chose encore et encore auprès de nos divers ministères, ce qui représente une perte de temps et d'argent. L'élimination, la rationalisation ou la mise à jour de ces règlements désuets peuvent contribuer à notre économie et à la création d'emplois. C'est ainsi que nous pourrions bâtir l'économie la plus forte du G7.

Vince Gasparro: Ma question complémentaire est la suivante: comment le gouvernement s'assure-t-il que les protections essentielles — en particulier celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement — sont maintenues à mesure que les règlements sont modernisés ou supprimés?

L'hon. Shafqat Ali: Notre équipe au Secrétariat du Conseil du Trésor a travaillé à cette initiative. C'est une équipe dévouée. Nous nous assurons que si nous mettons à jour et rationalisons les règlements ou que nous supprimons les doublons, ce sera bénéfique pour les Canadiens et les entreprises et que nous n'alourdirions pas leur fardeau. Notre objectif est que ces changements n'aient aucune incidence sur la prestation des services et qu'ils ne créent aucun obstacle.

Je vais demander à M. Boyer de nous éclairer à ce sujet, s'il peut ajouter quelques éléments, ou peut-être que M. Matthews peut ajouter quelque chose pour plus de clarté.

Le président: Il vous reste environ 20 secondes.

Bill Matthews: Tout risque possible pour la santé et la sécurité fait partie de l'évaluation. Si les critères ne sont pas respectés, le changement n'aura pas lieu.

Le dernier point est l'analyse coûts-avantages: quel est le coût pour l'industrie par rapport aux avantages pour l'économie canadienne ou les Canadiens en général? Ce critère est également essentiel. Les deux sont indispensables pour aller de l'avant.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur le président et monsieur Matthews, en ce qui concerne les formalités administratives, je vous recommande fortement d'examiner ce que l'État de l'Idaho a fait. Il a pris des mesures spectaculaires pour réduire les formalités administratives.

Madame Gaudreau, vous avez deux minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

J'ai simplement de l'information à fournir, et une question à poser aussi.

Moi, je suis très sensible au développement du secteur touristique partout au pays. Donc, parlons d'investissement et du rendement de l'investissement. Nous avons rencontré, justement, des représentants de Destination Canada hier. Ils nous ont mentionné qu'un dollar public générerait 24 dollars de revenus. De plus, c'est quand même un emploi sur dix. C'est aussi la deuxième plus grande exportation de services du Canada. En chiffres, c'est 31 milliards de dollars par année. Vous êtes au courant qu'hier, on a souligné qu'après quatre fois depuis dix ans, si un secteur est victime de ne pas prospérer autant qu'il le devrait, c'est le secteur touristique.

Alors, comment se fait-il que le gouvernement, avec des promesses d'une réforme complète de l'assurance-emploi? On a des chiffres concrets sur le rendement de l'investissement, comme j'en ai parlé. Comment se fait-il que ça ne se fasse pas?

L'hon. Shafqat Ali: Merci beaucoup de la question.

• (1205)

[Traduction]

Mon sous-ministre est comptable agréé. Je lui demanderais de répondre à cette question pour que ce soit clair pour vous et pour les Canadiens qui nous écoutent.

Merci.

Bill Matthews: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, je vais probablement vous décevoir avec cette réponse.

Je ne connais pas l'étude qui montre les avantages économiques par dollar investi, mais mon collègue et moi serions heureux d'y jeter un coup d'œil.

Lorsque l'on fait une analyse coûts-avantages, il est vraiment important de comprendre la méthodologie pour voir jusqu'où elle va. Cependant, nous allons nous renseigner sur l'étude.

Merci.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Nous allons suspendre la séance très brièvement et dire au revoir au président du Conseil du Trésor, puis nous reprendrons les travaux.

• (1205)

(Pause)

• (1205)

Le président: Nous reprenons les travaux. Je vous remercie de votre patience.

Monsieur Patzer, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jeremy Patzer: Je vais laisser M. Gill poser des questions, monsieur le président.

Le président: Monsieur Gill, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Matthews, nous vous remercions d'être avec nous.

Je veux me concentrer sur ce qu'on demande aux Canadiens d'approuver dans ce budget des dépenses et sur la façon dont ils peuvent avoir confiance dans le système qui sous-tend ces décisions. Si vous examinez la question sous deux angles, vous constatez que les analystes et les directeurs du budget soulèvent des préoccupations au sujet de la clarté et de la discipline financière et que les Canadiens se posent une question plus simple: où va l'argent, et qu'obtenons-nous en retour?

D'une part, on remet en question la clarté du Conseil du Trésor et d'autre part, on remet en question les résultats. Les gens n'ont aucune idée de ce qui se passe au Conseil du Trésor. Il y a un grave manque de confiance, malheureusement.

Permettez-moi de revenir à ce que Mme Gaudreau a souligné plus tôt avec le ministre, à savoir que vous protégez la GRC et le ministère de la Défense nationale, mais pas les anciens combattants, ce qui est tout à fait vrai. Les représentants du Bureau de services juridiques des pensions étaient ici il y a environ deux semaines, et ils nous ont dit qu'on demandait à la moitié des avocats de partir à cause des compressions. En moyenne, lorsqu'un vétéran se présente au Bureau pour demander un examen ou déposer une plainte, il faut environ cinq ans pour décider de ce qu'il adviendra de son dossier, et 89 % du temps, le dossier ou la plainte se solde en sa faveur. Ce sont des avocats qui travaillent sur ces dossiers.

Maintenant, les mêmes avocats... et je suis agent de police, alors je le sais. En vertu de l'arrêt Jordan, après un an et demi, l'accusé peut faire valoir qu'une justice différée équivaut à un déni de justice. Si un procureur de la Couronne n'est pas en mesure de terminer les accusations portées contre l'accusé en un an et demi, il est libéré, mais un ancien combattant qui a porté l'uniforme et qui a risqué sa vie pour notre pays... Comme l'a fait valoir le ministre, nous sommes reconnaissants envers les anciens combattants pour leurs sacrifices. Cependant, nous ne semblons pas leur accorder la priorité, puisque nous venons de dépasser la période de cinq ans leur permettant de faire examiner leur cas.

Pensez-vous que c'est juste, monsieur?

• (1210)

Bill Matthews: Il y a beaucoup d'éléments dans cette question, alors je vais peut-être commencer par le début.

En ce qui concerne le ministère des Anciens Combattants et son budget, si vous regardez le budget principal des dépenses qui a été déposé récemment par rapport à celui de l'année dernière, vous constaterez qu'il a augmenté. Cela reflète la population et les services. La cible de réduction du ministère des Anciens Combattants est de 15 %. La proposition qui a été acceptée concerne le subventionnement de la marijuana à des fins médicales pour les anciens combattants, et c'est donc la réduction associée à l'examen exhaustif des dépenses.

La réduction à laquelle le député faisait allusion en ce qui concerne les avocats — et ils travaillent peut-être au ministère de la Justice; je vais le confirmer — a trait à l'expiration d'un programme temporaire. Je sais que les gens ont de la difficulté avec les programmes temporaires parce qu'ils sont souvent renouvelés. Cependant, dans ce cas-ci, il s'agissait, à ma connaissance, de s'attaquer à un arriéré. Il y a eu une réduction importante de l'arriéré, et c'est la raison pour laquelle le financement est arrivé à échéance comme prévu. Il y a d'autres financements temporaires au gouvernement qui sont renouvelés, mais l'idée initiale de ce type de financement est qu'il est limité dans le temps pour régler un problème précis, et c'était le cas ici.

Harb Gill: Monsieur Matthews, l'arriéré existe toujours, malheureusement, et les anciens combattants en ont assez. Ils reviennent sans cesse se plaindre à vous, peut-être, aux gens du ministère des Anciens Combattants et à nous aussi lorsque nous les rencontrons. Ils disent que ce n'est pas le pays pour lequel ils ont fait des sacrifices. Ils n'acceptent pas la situation.

Pour revenir à ce que M. Patzer a dit, la dette s'élève à 1,2 billion de dollars, et ce n'est pas fini. Le service de cette dette coûte environ 1 milliard de dollars par semaine, et d'ici 2031, ce sera environ 2 milliards de dollars. C'est ce que dit le directeur parlementaire du budget. Le ministre nous a dit que les dépenses de cette année avaient augmenté de 15,9 % par rapport à l'année dernière. Vous dites — pas vous en tant que tel, mais le gouvernement — que c'est parce que nous nous serrons la ceinture. Je n'ose pas imaginer quel serait le chiffre si ce n'était pas le cas.

Il y a une question que les gens se posent. Est-ce une illusion ou est-ce le pire des scénarios, où ni le gouvernement ni le Conseil du Trésor n'ont la moindre idée de ce qui se passe? C'est la perception actuelle, malheureusement. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet, monsieur?

Bill Matthews: Certainement.

Le budget déposé par le gouvernement à la fin de 2025 prévoyait un déficit de 79 milliards de dollars pour l'exercice 2025-2026 et un déficit de près de 60 milliards de dollars pour 2026-2027 et 2027-2028. Il s'agit là d'une priorité liée à la réduction du déficit associé au fonctionnement. D'ici 2028-2029, le gouvernement s'est donné comme objectif de n'enregistrer que des déficits liés à l'investissement en capital.

Le gouvernement enregistrera délibérément un déficit au cours des prochaines années pour financer les investissements dans les programmes et les services décrits dans le budget. Le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses qui suivra reflètent le plan que le gouvernement a présenté.

Harb Gill: Le problème, monsieur Matthews, c'est qu'il n'y a pas de transparence...

Le président: Je suis désolé, monsieur Gill. Votre temps est écoulé.

Monsieur Watchorn, nous sommes heureux de vous revoir. Vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je vais poser mes questions en français, si vous me le permettez, monsieur Matthews.

Comme vous le savez, notre gouvernement investit massivement en défense. J'ai le plaisir et l'honneur de servir au Comité permanent de la défense nationale, et j'aimerais vous poser des questions sur le budget supplémentaire des dépenses (C) concernant les investissements qu'on fait aujourd'hui.

J'ai écouté le témoignage du ministre ce matin et je pense qu'il est important de se rendre compte de la situation globale dans laquelle on vit. Présentement, la situation change chaque jour. Or j'ai entendu dire qu'il y a un fonds de 1 milliard de dollars alloué aux Forces armées canadiennes pour intervenir en cas de besoin.

J'aimerais vous entendre nous dire les raisons expliquant pourquoi ce fonds est important et nécessaire pour que nos opérations ne s'arrêtent pas, puisqu'elles s'arrêteraient si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles.

• (1215)

Bill Matthews: Merci de la question.

Comme le président du Conseil du Trésor l'a déjà indiqué, il y a un fonds pour les Forces armées canadiennes et, également, pour deux ou trois autres ministères qui s'occupent de la sécurité du Canada.

[Traduction]

En raison de l'investissement historique dans la défense nationale, mais aussi de la nécessité d'agir rapidement, j'aimerais rappeler aux députés que le budget supplémentaire des dépenses (C) est finalisé par le gouvernement bien avant d'arriver ici.

Il s'agit d'un fonds nécessaire pour que le gouvernement atteigne ses objectifs en matière de dépenses de défense. Si un projet est en avance et que les services ou les biens sont livrés plus tôt que prévu, mais que le ministère n'a pas suffisamment de crédits, il aura accès à ce fonds, s'il en fait la demande. Comme on l'a dit plus tôt, le gouvernement a confirmé ce matin qu'il avait atteint sa cible de 2 % pour l'année en cours, et nous reviendrons devant le Parlement dans le prochain budget supplémentaire des dépenses avec une reddition de comptes transparente sur la façon dont ce fonds a été utilisé.

Je ne m'attends pas à ce que la totalité du milliard soit utilisée, mais cela sera déterminé au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

Tim Watchorn: Merci, monsieur le président.

[Français]

J'ai eu la chance également d'aller dans des bases militaires, comme celle de Petawawa, pour rencontrer les soldats et pour savoir quels étaient leurs besoins. La réaction des soldats est énormément positive concernant les augmentations de salaire qu'on leur a octroyées dans ce budget. Il en va de même pour l'amélioration des armes. On vient de signer un contrat pour les fusils et, récemment, un contrat au Québec pour les obus. Donc, on réarme nos Forces armées canadiennes de façon convenable, parce que ça a été négligé pendant plusieurs années.

J'aimerais savoir s'il y a des fonds dans le budget supplémentaire des dépenses (C) qui sont alloués pour l'amélioration des logements de tous les membres des Forces armées canadiennes.

Bill Matthews: Merci de la question.

Je vais me tourner vers mon collègue M. Brunelle-Côté dans un moment. Cependant, si je m'en souviens bien, le montant qui est inclus dans le budget supplémentaire des dépenses (C), c'est pour un projet qui concerne les forces aériennes du Canada

[Traduction]

et deux missions de la Défense nationale à l'étranger.

[Français]

Je pense que c'est là où sont octroyés la majeure partie des fonds du budget supplémentaire des dépenses (C). Cependant, il y a aussi de l'argent dans le budget principal chaque année pour améliorer le logement sur les bases canadiennes.

[Traduction]

J'ajouterai un autre point. Lorsque nous pensons au réarmement des forces armées, il est très facile de se tourner vers l'amélioration de l'équipement, qui est nécessaire. Cependant, il est absolument essentiel d'améliorer les conditions de vie sur la base, tant en matière de logement que d'infrastructure, pour les femmes et les hommes et leurs familles qui soutiennent le Canada dans ce rôle. On en oublie souvent l'importance.

[Français]

Monsieur Brunelle-Côté, est-ce que vous pouvez confirmer ce que j'ai dit?

Antoine Brunelle-Côté (secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor): Oui, je confirme ce que le président a dit. La seule chose que j'ajouterais, c'est qu'il y a aussi 561 millions de dollars pour une série de projets d'immobilisations. Il n'y a rien pour le logement en particulier, mais il y a une série de projets d'immobilisations qui sont aussi inclus dans le budget supplémentaire des dépenses (C).

[Traduction]

Tim Watchorn: Merci.

Je vais céder la parole à ma collègue.

Le président: La parole est maintenant à Mme Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Moi, je vais revenir au mécanisme fondamental en matière de reddition de comptes, parce que là, tantôt... Ça m'embête, et je ne suis pas convaincue qu'il y a un contrôle suffisant pour amener les citoyens à dire « OK, on connaît nos dépenses ».

Quand j'entends que chaque ministère peut avoir une marge de manœuvre, je veux savoir comment, avec la reddition de comptes, on peut s'assurer qu'on a consulté, qu'on a validé les répercussions et qu'on va avoir les chiffres de ce qui avait été prévu afin que ça n'arrive pas dans les mains de la vérificatrice générale.

● (1220)

Bill Matthews: Il y a plusieurs façons de démontrer les résultats par rapport aux dépenses. Chaque ministère présente son crédit 1, soit ses dépenses de fonctionnement, et son crédit 5, soit ses dépenses pour l'infrastructure. Cependant, on doit lire ou valider ces chiffres avec les plans ministériels et, à la fin de l'année, avec les résultats.

[Traduction]

Chaque ministère les dépose. C'est le principal document de reddition de comptes.

Lorsqu'un ministère ou le gouvernement lance un nouveau programme, il est associé à une description, mais j'inviterais vraiment le Comité à se concentrer sur les rapports de fin d'exercice sur les résultats. Je sais que le Comité a eu de nombreuses conversations au sujet des limites — je dirais — des rapports sur les résultats que nous avons actuellement... qui sont trop détaillés ou pas très utiles. Je serais heureux d'entendre les commentaires du Comité à ce sujet, mais je dirais que c'est le document clé.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Justement, en ce qui concerne la reddition de comptes, quel est le lien, en matière de vigie, avec les rapports du directeur parlementaire du budget?

Bill Matthews: Le rôle du directeur parlementaire du budget, c'est de fournir aux parlementaires des renseignements concernant la situation budgétaire. Le but est de le faire de façon indépendante pour aider le Parlement à faire des études et à poser des questions, notamment. Il peut le faire pour le budget, mais également pour vérifier les coûts.

[Traduction]

Les prévisions de certains ministères sur certains projets sont également utiles. De toute évidence, le directeur parlementaire du budget ne peut pas faire absolument tout ce qui est demandé. Cependant, pour valider les prévisions, tant de façon générale que pour les projets, je pense que c'est très utile tant que nous comprenons tous qu'une prévision n'est qu'une prévision... et cela s'applique aux prévisions du gouvernement ainsi qu'à celles du directeur parlementaire du budget.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen: Je vous remercie.

Je voudrais aborder un sujet qui peut sembler technique, mais qui ne l'est pas vraiment. Il s'agit du concept de « réaffectation » des crédits gelés. J'imagine que lorsque les Canadiens entendent ce terme, ils pensent sans doute qu'il s'agit de quelque chose de très compliqué. Or, cela signifie en réalité que le gouvernement libéral n'a pas réussi à mener à bien ce travail et qu'il est désormais contraint de reporter ces dépenses à l'année prochaine.

Est-ce que quelqu'un peut éclairer ma lanterne? Si je comprends bien, en clair, le gouvernement avait prévu toute une série de projets en lien avec ces crédits, mais ces projets n'ont jamais été menés à bien.

Bill Matthews: La réalité est un peu plus complexe que cela, mais vous avez tout à fait raison: en substance, les dépenses qui devaient être engagées cette année sont désormais prévues pour une année ultérieure. Par contre, cela ne veut pas dire qu'il ne s'est rien passé.

Je reviens sur la loi en vigueur au Canada qui stipule qu'un ministre ne peut pas dépasser le montant de son crédit. Cela signifie que les montants soumis au Parlement pour approbation correspondent aux plafonds, on prévoit donc le montant maximal. Lorsqu'un ministre se rend compte en cours d'année que les fonds ne seront pas dépensés cette année-là, on les gèle souvent afin qu'ils ne puissent pas l'être. Nous reportons ensuite ces fonds sur l'année suivante, ce qui, là encore, nécessite l'approbation du Parlement, car celui-ci vote le budget chaque année. C'est une conséquence des règles en vigueur: comme il est interdit de dépasser le budget, on prévoit les dépenses maximales possibles.

Tamara Jansen: On ne parle pas ici de petites sommes; il s'agit d'un montant totalisant 7,4 milliards de dollars. La majeure partie de cette somme, soit près de 6 milliards de dollars, fait l'objet de ce qu'on appelle un processus de « réaffectation ». En gros, ces fonds devaient être utilisés cette année, mais ils sont désormais reportés à l'année prochaine.

J'essaie simplement de comprendre pourquoi le Parlement approuve des milliards de dollars si le gouvernement n'est pas réellement prêt à les dépenser.

Bill Matthews: Dans les faits, ce que le Parlement approuve, c'est un « plafond ». Il s'agit donc d'un montant maximum, mais ce n'est pas une obligation.

Les deux exemples qui me viennent spontanément à l'esprit dans les prévisions budgétaires supplémentaires concernent le projet de train à grande vitesse, pour lequel il est reconnu que les dépenses prévues pour cette année seront reportées à l'année prochaine, et la bibliothèque publique d'Ottawa. Je crois que c'est ce qui y est indiqué. Ce sont de bons exemples, car ce n'est pas seulement le gouvernement qui mène ces projets. Il coopère avec les autres ordres de gouvernement, des partenaires de différents secteurs industriels, et ainsi de suite. Ce sont souvent d'autres parties qui sont au moins tout aussi impliquées dans le calendrier du projet, et dans la capacité du gouvernement à le respecter.

• (1225)

Tamara Jansen: Le premier ministre a promis, à nous les parlementaires et à l'ensemble des Canadiens, qu'il allait agir à la vitesse de l'éclair pour renforcer notre économie. Je vais être franche: les députés conservateurs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour s'assurer que le gouvernement libéral n'ait pas les mains liées, car lorsqu'une mesure profite réellement à la population canadienne, nous voulons qu'elle soit mise en œuvre.

Cela fait maintenant un an que ces promesses ont été faites, et rien ne s'est passé. Plus de 7 milliards de dollars devaient servir à renforcer notre économie, à développer nos capacités et à nous rendre plus autonomes, mais cela ne s'est pas déroulé comme on l'avait promis aux Canadiens. Tous ces milliards n'ont pas permis de construire quoi que ce soit, et les projets n'avancent toujours pas. Le gouvernement continue de repousser ces projets à plus tard, comme si de rien n'était.

J'essaie simplement de comprendre comment les choses ont pu si mal tourner. Le gouvernement signale aux Canadiens qu'en réalité, leurs priorités ne sont pas urgentes. On leur demande de payer plus et d'assumer davantage, alors que le gouvernement semble incapable de se ressaisir. À un moment donné, il faut se demander pourquoi nous approuvons des enveloppes totalisant des milliards de dollars si les plans ne sont même pas prêts à être mis en œuvre. Par ailleurs, les échéances fixées par le gouvernement ne sont pas réalistes; elles relèvent davantage de la pensée magique que de la réalité. Mais plus important encore, pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance à la prochaine série d'annonces du gouvernement, compte tenu de toutes les promesses qu'il a rompues?

Au bout d'un certain temps, rien ne semble plus réellement urgent aux yeux des libéraux. On dirait plutôt qu'ils ont pris l'habitude de faire des promesses exagérées qu'ils sont incapables de concrétiser.

Bill Matthews: Monsieur le président, je vais être très bref sur ce point.

Je tiens tout d'abord à rappeler que ces montants sont donnés « à titre indicatif » seulement. C'est donc sur des estimations que le Parlement se prononce. Ensuite, il ne s'agit pas d'une situation binaire où soit rien ne s'est passé, soit le projet a été mené à bien. Il existe différents degrés d'avancement pour ces projets. Souvent, comme je l'ai dit, nous devons prévoir le montant maximal. Lorsqu'un retard survient, que ce soit pour des raisons internes au gouvernement ou liées à certains des partenaires auxquels le gouvernement fait appel pour la mise en œuvre d'un projet, les fonds sont alors réaffectés.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est que le Parlement doit se prononcer sur cette réorientation budgétaire, car elle s'inscrit dans le cadre des prévisions budgétaires de l'année prochaine. Vous aurez l'occasion d'interroger les ministères sur l'avancement et la mise en œuvre de ces mesures grâce au prochain rapport sur les résultats ministériels.

Tamara Jansen: Monsieur le président, je pense qu'il me reste encore quelques secondes.

Le président: Oui, il vous reste exactement 18 secondes.

Tamara Jansen: Je tiens à rappeler que le gouvernement libéral nous avait promis d'éliminer les formalités administratives inutiles et de réaliser un ensemble de projets en un clin d'œil. Pourtant, nous voilà toujours au point mort. Les libéraux nous ont fourni des informations erronées.

Je vous remercie.

Le président: Merci.

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à Mme Khalid.

Iqra Khalid: Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous en suis reconnaissante.

Monsieur Matthews, je voudrais vous donner l'occasion de répondre. Vous avez souligné que, lorsque ces budgets sont approuvés, il s'agit d'une enveloppe budgétaire pouvant atteindre un certain montant, et non d'une dépense intégrale de cette somme. Cela ne permet pas de déterminer si nous avons été efficaces ou non en tant que gouvernement.

Pourriez-vous nous citer quelques-unes des réussites que vous avez observées au sein des différents ministères?

Bill Matthews: Je vous remercie.

Je voudrais mettre en avant trois agences que le gouvernement a mises sur pied afin de mieux cibler ses priorités: l'Agence de l'investissement pour la défense, Maisons Canada, ainsi que le Bureau des grands projets. Ces agences sont toutes dirigées, ou du moins placées sous la responsabilité, de personnes issues de l'extérieur, et se sont vu conférer des pouvoirs quelque peu différents de ceux des ministères traditionnels, dans le but d'accélérer les processus, et d'adopter une approche novatrice. Comme je l'ai souligné, il s'agit d'un programme particulièrement ambitieux, et les prévisions présentées ici sont à la hauteur de cet objectif.

Ce sont là les points que je soulignerais, mais j'ajouterais peut-être un autre: au ministère de la Défense nationale, le simple fait d'atteindre l'objectif des 2 % pour l'OTAN est déjà un exploit. La question qui s'impose est la suivante... Nous avons besoin de résultats pour les membres de nos forces armées. La manière dont ces fonds ont été utilisés sera également détaillée dans les rapports ministériels, mais je pense que c'est là un autre signe que le gouvernement a adopté une approche différente pour accélérer le débloqué des fonds.

Iqra Khalid: Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Je reviens sur une question que j'avais posée précédemment au ministre concernant les mesures d'incitation à la retraite anticipée proposées dans le cadre du processus d'ajustement des effectifs.

Pourriez-vous nous aider à comprendre pourquoi ce type de mesures est mis en place, et quel sera son impact?

Bill Matthews: Le programme d'incitation à la retraite anticipée est une mesure qui sera proposée aux employés proches de l'âge de la retraite, mais qui ne l'ont pas encore atteint, afin de limiter autant que possible les départs forcés au sein de la fonction publique. Alors que le gouvernement réduit ses effectifs pour les ramener à des niveaux plus habituels, nous mettons en place un programme d'ajustement des effectifs permettant à certains employés de se porter volontaires pour bénéficier d'une indemnité de départ, et tout cela s'inscrit dans le cadre de nos conventions collectives.

Pour être franc, la possibilité d'une retraite anticipée s'adresse vraiment aux employés qui ne sont qu'à quelques années de remplir les conditions d'octroi d'une pension, et qui s'exposent à une pénalité s'ils décident de prendre leur retraite dès maintenant. Il s'agit donc d'un moyen pour ces employés d'éviter de subir ce genre de pénalité. L'objectif final de ces deux dispositifs est de réduire, dans la mesure du possible, les départs forcés au sein de la fonction publique.

En ce qui concerne le programme d'incitation à la retraite anticipée, nous tenons à préserver notre capacité à fournir des services et des conseils au gouvernement. Les employés potentiellement admissibles à ce programme ont déjà été informés. Ces employés ont eu accès aux données concernant les projections liées à leur pension, et auront bientôt la possibilité de faire part de leur intérêt d'ac-

cepter l'offre du gouvernement. Il appartiendra ensuite à chaque ministère de décider dans quelle mesure ces demandes seront acceptées, car nous ne pouvons pas nous permettre de voir des équipes entières quitter la fonction publique. Toutefois, cela nous permettra de préserver une partie de la diversité au sein de notre main-d'œuvre plus jeune alors que le gouvernement procède à une réduction de ses effectifs.

• (1230)

Iqra Khalid: Je vous remercie.

De nombreux fonctionnaires m'ont fait part de leur stupéfaction à la réception de ces lettres; ils se sentent très désorientés et ne savent pas vraiment quelle direction prendre. Certains ont l'impression que le gouvernement tente de les pousser vers la sortie.

Pourriez-vous aider les fonctionnaires à savoir si leur emploi est menacé, et s'ils risquent de perdre leur pension de retraite?

Bill Matthews: Les pensions de retraite sont tout à fait garanties. Il existe un excellent site Web géré par SPAC qui permet aux fonctionnaires de connaître le montant prévisionnel de leurs prestations de retraite. Quant à l'idée d'être poussé vers la sortie, le simple fait d'être potentiellement admissible à la retraite anticipée ne signifie pas pour autant qu'un employé soit contraint de démissionner.

Dans ce système, nous avons... Je vais prendre un exemple simple: si une équipe comptait dix économistes et qu'à la fin de l'exercice, il n'en restait plus que sept, nous aurions deux véhicules.

Tout d'abord, nous enverrions une lettre aux 10 employés concernés pour leur signaler que leur poste pourrait être menacé; 10 lettres seraient donc envoyées; ce type de renseignements figure sur le site Web du gouvernement. Nous rechercherions ensuite des départs volontaires. Certaines personnes se disent simplement: « Vous savez quoi? En fait, c'est génial », car elles sont en quête de changement et ont ainsi l'occasion de se porter volontaires. D'autres employés vont souhaiter demeurer en poste, et nous allons alors ajouter la retraite anticipée comme autre moyen d'encourager les départs volontaires potentiels.

Si nous ne parvenons pas à trouver les trois employés recherchés dans cet exemple, nous mettrions alors en place une procédure visant essentiellement à déterminer qui pourrait demeurer en poste, mais notre objectif est de réduire au minimum ces départs grâce à des mesures d'ajustement des effectifs, des départs volontaires et des départs à la retraite anticipés.

Iqra Khalid: Y a-t-il également une dimension liée au genre dans tout ce processus?

Bill Matthews: Même dans le cadre d'un processus de réduction des effectifs, le gouvernement a toujours l'obligation légale de respecter les exigences en matière de diversité prévues par la législation. Le genre fait partie de ces exigences; ainsi, lors de la mise en œuvre de ces procédures visant à déterminer qui peut rester et qui devra peut-être partir, le genre et d'autres facteurs peuvent être pris en compte, car toutes les personnes doivent satisfaire aux exigences du poste, ce qui constitue un critère déterminant pour s'assurer que l'employeur continue de respecter ses obligations au titre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Le président: Monsieur Gill, à vous la parole, je vous prie.

Harb Gill: Merci, monsieur le président.

Monsieur Matthews, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence parmi nous aujourd'hui.

Une tendance se dessine dans ces estimations. Des montants importants sont approuvés dès le départ, mais les détails ne seraient précisés qu'ultérieurement. Vous l'avez souligné, monsieur Matthews. Du point de vue du marché, cela rend plus difficile d'avoir une vue d'ensemble de la situation budgétaire. Du point de vue du public, cela soulève des questions quant à la transparence fondamentale. Nous en avons brièvement parlé tout à l'heure, avant de commencer.

Comment nous assurer de ne pas créer un système où l'approbation passe avant la compréhension de ce que l'on approuve, ce qui va à l'encontre du bon sens? En fait, c'est tout le contraire: on approuve d'abord, puis on comprend ce que l'on a approuvé.

Bill Matthews: Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. Si vous examinez le Budget principal des dépenses, vous constaterez qu'il s'élève à 502 milliards de dollars; 230 milliards font l'objet d'un vote, et 272 milliards sont prévus par la loi, ce qui signifie que tous les renseignements en matière de dépenses sont visibles, mais que le Parlement ne se prononce pas à leur sujet. Cela concerne notamment le régime d'assurance-emploi, le Supplément de revenu garanti, et ainsi de suite. Sur les 230 milliards de dollars soumis au vote, le gouvernement a proposé d'affecter 1 milliard de dollars à un nouveau fonds destiné à la Défense nationale et aux ministères connexes.

Je n'appellerais pas cela une tendance. Évidemment, si les parlementaires commencent à craindre qu'il s'agisse bel et bien d'une tendance préoccupante, ils demeurent libres de mettre aux voix les projets de loi portant attribution de crédits.

Harb Gill: Je ne suis pas d'accord avec vous sur certains points, monsieur Matthews.

Passons maintenant aux dépenses en matière de défense. Plusieurs intervenants majeurs, soit environ cinq ministères, définissent les besoins du gouvernement en matière d'approvisionnement public. Le Conseil du Trésor approuve les demandes de financement, et il existe d'ailleurs un mécanisme centralisé qui influe sur la répartition des fonds. Il se peut que de nouveaux systèmes soient désormais en place, mais les Canadiens s'intéressent avant tout aux structures; ils cherchent à savoir qui est responsable de quoi, exactement.

Lorsque la responsabilité est aussi largement partagée, il devient très difficile de déterminer qui doit rendre des comptes. À qui incombe la responsabilité finale: aux différents ministères concernés, ou à ceux qui tiennent les cordons de la bourse?

• (1235)

Bill Matthews: En réalité, c'est un peu des deux. Si l'on examine le système en vigueur avant la création de l'Agence des investissements de la Défense, c'était le ministère de la Défense nationale, y compris les forces armées, qui gérait le budget de ses achats et de son personnel. Il est également chargé de définir les besoins militaires, car c'est là que réside l'expertise militaire. Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor donnent leur approbation, et les autres acteurs principaux, comme l'a mentionné le député, sont Services publics et Approvisionnement Canada, qui gère les achats les plus importants — la Défense s'occupe des plus petits —, et le ministre de l'Industrie, car il y a tout un volet « retombées industrielles ». En gros, voilà les acteurs majeurs en présence.

Depuis plusieurs années, on déplore qu'il y ait trop d'acteurs, ce qui explique en partie pourquoi les choses avancent lentement. Le gouvernement a réagi en créant la nouvelle Agence d'investisse-

ment de la Défense, dont l'objectif est de rationaliser les responsabilités et de regrouper certaines de ces fonctions. Bref, l'Agence de l'investissement pour la défense n'en est encore qu'à ses balbutiements, mais l'objectif principal du gouvernement est bel et bien de rationaliser la chaîne de responsabilités.

À mon sens, la Défense nationale restera toujours responsable des besoins militaires de manière générale, mais nous devrions pouvoir rationaliser les structures chargées de la mise en œuvre concrète des grands projets d'approvisionnement.

Harb Gill: Le gouvernement semble malheureusement se perdre dans la pensée magique et les promesses creuses, monsieur Matthews. On entend également parler d'une tension entre les chiffres relatifs à la gestion de la fonction publique en matière de coûts de personnel et les dépenses consacrées aux contrats de services externes, qui ne cessent d'augmenter.

Tant sur le plan économique que sur le plan administratif, cela soulève une question simple: le gouvernement compte-t-il réellement réduire ses dépenses, ou tente-t-il plutôt de les camoufler aux yeux des parlementaires comme nous et de la population en général? Les Canadiens s'intéressent aux coûts totaux, et non à la manière dont ils sont ventilés.

Bill Matthews: J'ai deux points à soulever. Premièrement, le gouvernement s'est engagé à mettre à jour ses rapports sur les dépenses contractuelles en les regroupant en grandes catégories. L'attribution de contrats a toujours été un élément important de la façon dont le gouvernement réalise ses projets et fournit ses services. Ce qui diminue, toutefois, c'est le recours aux consultants en gestion. Cette tendance est à la baisse.

Si vous pensez à la construction de navires, à l'achat d'aéronefs et à leur entretien, ces travaux se font par l'entremise de contrats. À mesure que le gouvernement met en œuvre ce programme et enregistre un déficit — comme nous en avons discuté plus tôt —, les dépenses consacrées aux contrats augmentent effectivement, mais l'accent est mis sur la réduction des dépenses liées aux services-conseils en gestion. Le gouvernement s'est engagé à mettre à jour ses rapports afin que les députés puissent mieux comprendre à quoi servent ces fonds. L'architecture et l'ingénierie constituent la catégorie la plus importante, si je me souviens bien.

Harb Gill: Pourtant, cette année, les dépenses ont augmenté de près de 16 %. Parlant de construction navale, nous venons d'accorder un contrat à la Chine pour la construction des traversiers dont la Colombie-Britannique a besoin.

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président. Merci.

Le président: Nous revenons à M. Gasparro.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Je suis heureux de vous voir, monsieur Matthews. Vous pourriez peut-être prendre un moment pour nous expliquer comment les dépenses de la Garde côtière sont comptabilisées dans la cible de 2 % fixée par l'OTAN.

Bill Matthews: Volontiers. La cible de l'OTAN ne concerne pas seulement les dépenses des forces armées; elle porte vraiment sur la sécurité. Par le passé, cela englobait évidemment l'ensemble des dépenses du ministère de la Défense nationale, d'Anciens Combattants Canada, du Centre de la sécurité des télécommunications, ainsi que certaines dépenses pertinentes d'autres ministères. Les meilleurs exemples à cet égard sont la Garde côtière et Services publics et Approvisionnement Canada, qui compte des employés affectés à l'approvisionnement militaire. Ces dépenses ont toujours été comptabilisées dans la cible de 2 %.

En ce qui concerne la Garde côtière, il faut savoir que son budget annuel s'élève à environ 4 milliards de dollars. Environ 3 milliards de dollars de cette somme étaient déjà pris en compte sous le régime précédent. Quand on transfère la Garde côtière au ministère de la Défense nationale, quelles dépenses supplémentaires sont prises en compte? Des éléments comme les services organisationnels, les ressources humaines, les finances, etc., sont maintenant entièrement comptabilisés, alors qu'auparavant, on tenait compte uniquement des activités de la Garde côtière qui étaient directement liées à la sécurité nationale — par exemple, les jours passés en mer, etc. Ce changement permet d'inclure environ 1 milliard de dollars de plus dans le calcul.

Cependant, la véritable motivation de ce changement réside dans le fait qu'il existe de meilleures synergies entre la Garde côtière et la Défense nationale qu'entre la Garde côtière et le ministère des Pêches et des Océans.

• (1240)

Vince Gasparro: Il s'agit donc d'un montant minime qui est désormais inclus. Je vous remercie de cette précision.

Dans un autre ordre d'idées, pouvez-vous expliquer comment la rémunération au rendement est structurée dans l'ensemble de la fonction publique et en quoi elle diffère des primes?

Bill Matthews: La rémunération au rendement des cadres supérieurs est certes quelque chose qui se mérite, mais elle est considérée comme faisant partie du régime de rémunération. Il y a plusieurs catégories de rémunération au rendement: « a surpassé », « a réussi plus », « a réussi », « a réussi moins » et « n'a pas atteint ». Dans la fonction publique, la norme serait la cote « a réussi », et les gestionnaires ou les cadres commenceraient l'année en présumant qu'ils vont obtenir cette rémunération. Ils doivent toutefois la mériter, mais cela fait partie du régime. La cote « a surpassé » n'est attribuée que si la personne a accompli quelque chose d'exceptionnel. La rémunération au rendement dans la fonction publique est réservée aux cadres.

Vince Gasparro: Merci beaucoup.

J'aimerais aborder rapidement un autre point, et j'espère que vous pourrez apporter des éclaircissements à ce sujet. Pourriez-vous nous expliquer les efforts déployés actuellement par le gouvernement pour la protection des dénonciateurs?

Bill Matthews: Il y a beaucoup à dire à ce sujet, simplement parce qu'il existe divers mécanismes permettant aux employés de faire des dénonciations. Le plus important aujourd'hui est le Commissariat à l'intégrité du secteur public. Essentiellement, le gouvernement garantit que les employés qui dénoncent ou signalent des activités suspectes seront protégés contre toute forme de représailles. Cette protection s'applique, peu importe à qui ils s'adressent — que ce soit au Commissariat à l'intégrité du secteur public, à leur gestionnaire, à un ombudsman ou à un représentant

au sein de leur ministère. Ces mesures de protection sont en place, et les employés ont accès à des mécanismes de règlement des griefs ou des différends. S'ils estiment être ciblés en représailles — par exemple, en ce qui concerne leur évaluation du rendement ou leurs possibilités de promotion —, ils disposent de nombreux moyens pour signaler ces préoccupations.

Vince Gasparro: C'est excellent.

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le président: Merci.

Nous allons passer à Mme Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai trois éléments à soulever, monsieur le président.

Tout d'abord, quand allons-nous avoir la réponse concernant la réglementation des slogans partisans provenant du gouvernement? Nous sommes en pleine campagne, en ce moment. J'imagine que ce sera demain.

Bill Matthews: Ce sera la semaine prochaine.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait, excellent.

Ça m'amène à dire que, sur les 506 milliards de dollars d'autorisations déjà approuvées pour 2025-2026, il y a quand même 28 milliards de dollars qui sont réservés aux services professionnels et spéciaux. Les services professionnels et spéciaux, qu'est-ce que c'est?

Bill Matthews: La plupart sont des services d'architecture et d'ingénierie.

[Traduction]

Dans quelques très rares cas, des dépenses juridiques peuvent y figurer, mais l'essentiel des frais juridiques d'un ministère relève du ministère de la Justice. Les services d'ingénierie et d'architecture arrivent en tête.

[Français]

On va cependant voir, dans les Comptes publics du Canada et sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, plus de transparence en ce qui concerne ces catégories.

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai une question: on offre aux gens de prendre leur retraite de manière anticipée, mais je n'ai pas vu s'il y aura une transmission du savoir, et ça m'inquiète.

J'ai déjà vu neiger puisque je suis entrepreneure, et j'en ai eu, du redressement d'entreprise, dans ma vie. On se dit: parfait, la connaissance est perdue, mais on a un rôle à jouer, alors on va se tourner vers la consultation et l'impartition.

Quand je regarde les chiffres, je me demande quels sont les mécanismes pour dire qu'on n'a pas l'expertise et qu'on va donc aller la chercher à l'extérieur. Qu'est-ce qu'il y a?

Bill Matthews: Chaque ministère possède son propre budget, et il peut s'en servir pour faire de la dotation de personnel ou utiliser de l'expertise externe. C'est au choix de chaque ministère et de chaque gestionnaire, lorsque le budget le permet.

On doit cependant se rappeler que presque chaque ministère doit gérer un budget plus petit que celui de l'année dernière en ce qui concerne les opérations, et ce, à cause de l'exercice de réduction des dépenses.

• (1245)

[Traduction]

Si un ministère constate qu'il ne dispose pas de l'expertise interne nécessaire — que ce soit en raison d'un manque de mémoire institutionnelle ou pour d'autres raisons —, il a plusieurs options. Il peut retenir les services d'une firme externe, recourir à d'anciens employés de façon temporaire ou, s'il considère qu'il s'agit d'un manque permanent, envisager d'embaucher quelqu'un, mais il doit disposer du budget nécessaire pour le faire.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ça veut donc dire qu'ils choisissent ce qu'ils veulent sans vous consulter, sans demander votre autorisation, sans que vous exerciez une vigie.

Bill Matthews: Parlez-vous des contrats plus petits?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui, c'est exact.

Bill Matthews: Ils ne nous consultent pas du tout.

Marie-Hélène Gaudreau: Voilà. Merci.

[Traduction]

Le président: C'est maintenant au tour de M. Patzer.

Jeremy Patzer: Dans son rapport sur le budget supplémentaire des dépenses (C), le directeur parlementaire du budget indique qu'environ 12 % des dépenses proviennent de 13 mesures budgétaires. À quoi correspondent les 88 % restants?

Bill Matthews: Lorsque le gouvernement approuve un nouveau programme ou un nouveau financement — et je vais demander à M. Brunelle-Côté de vous en dire plus à ce sujet dans un instant —, la grande majorité ou une bonne partie de ce financement est versée d'une année à l'autre. Il s'agit de dépenses de fonctionnement ou de programmes permanents, comme ceux liés au régime d'assurance-emploi et aux personnes qui en assurent la mise en œuvre.

Par le passé, lorsque le gouvernement annonçait une nouvelle mesure dans le budget, la critique récurrente était que les fonds ne figuraient jamais dans le budget principal des dépenses parce que le budget était présenté quelques semaines plus tard. On se retrouvait donc à approuver un budget principal des dépenses ayant très peu de liens avec le budget. Cette année, comme le budget a été présenté à l'automne, la situation est différente: nos chiffres ne correspondent pas exactement à ceux cités par le député, mais environ les deux tiers des nouveaux crédits budgétaires annoncés sont inclus dans le budget principal des dépenses de cette année. C'est le changement majeur.

Si je regarde le budget de 2024, 0 % des mesures prévues figuraient dans le budget principal des dépenses. L'année d'avant, c'était 23 % ou 25 %. Il s'agit donc d'une grande amélioration quant à la capacité du gouvernement d'intégrer ses principales mesures budgétaires dans le budget principal des dépenses. Celles qui n'y figurent pas seront présentées dans les budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B).

Jeremy Patzer: D'accord. Dans le budget supplémentaire des dépenses (C), il y avait 150 millions de dollars pour CBC/Radio-Canada. Ces fonds lui ont-ils été versés?

Bill Matthews: Je suis désolé. Dans le budget supplémentaire des dépenses (C), il y a effectivement quelques crédits importants pour CBC/Radio-Canada. L'accès à ces fonds est prévu. Bien entendu, il faut l'approbation du Parlement. Pour pouvoir dépenser cet argent, il faut planifier et lancer les travaux en partant de l'hypo-

thèse que l'approbation sera accordée. Si ce n'est pas le cas, alors c'est une autre histoire. CBC/Radio-Canada rendra compte des montants dépensés dans ses comptes publics et dans ses rapports organisationnels, sous une forme ou une autre.

Monsieur Brunelle-Côté, voulez-vous nous en dire plus sur le budget supplémentaire des dépenses (C) et la capacité de dépenser?

Antoine Brunelle-Côté: Le député a raison. Dans le budget supplémentaire des dépenses (C), 13 mesures, d'une valeur de 485 millions de dollars, étaient prévues dans le budget de 2025. L'essentiel de ce montant est destiné à CBC/Radio-Canada, soit 150 millions de dollars, et au ministère de la Défense nationale, soit 218 millions de dollars, dont la majeure partie est consacrée à la Garde côtière et à son rôle accru en matière de sécurité.

Jeremy Patzer: Je sais que vous avez parlé de l'assurance-emploi et de certains des autres crédits prévus, mais 88 % des dépenses ne sont pas liées au budget. Quelle part correspond à de nouvelles initiatives, et quelle part relève simplement de dépenses récurrentes? Si seulement 12 % des dépenses sont associées au budget, quelle est alors l'orientation stratégique pour les Canadiens?

Bill Matthews: Dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses (C), il y a généralement peu de mesures liées au budget.

Pardonnez-moi. En ce qui concerne la première question du député, j'avais présumé qu'elle portait sur le budget principal des dépenses. Il s'agit en réalité d'ajustements de rattrapage, lorsqu'un ministère prévoit des dépenses plus élevées que ce qui était initialement prévu ou lorsqu'il y a une urgence à gérer. C'est généralement à cela que correspond le budget supplémentaire des dépenses (C).

Je ne sais pas si vous voulez en dire plus à ce sujet, monsieur Brunelle-Côté.

Antoine Brunelle-Côté: Si vous examinez la composition du budget supplémentaire des dépenses (C), vous verrez que le poste le plus important concerne la défense. Il y a des fonds pour la défense, ainsi que le milliard de dollars pour Postes Canada. Ces dépenses importantes comptent pour l'essentiel des crédits du budget supplémentaire des dépenses (C) qui ne figurent pas dans le budget.

Jeremy Patzer: Dans un autre ordre d'idées, en ce qui a trait à l'examen exhaustif des dépenses, nous avons reçu une réponse selon laquelle il n'y a aucun suivi des répercussions régionales sur les emplois. Je trouve assez incroyable qu'il n'y ait pas de suivi central à cet égard. Pourquoi n'existe-t-il pas de suivi central des répercussions régionales ni de ventilation par le Conseil du Trésor?

Il y aura une incidence disproportionnée sur les collectivités rurales et éloignées, d'après ce que j'ai entendu de la part des gens qui seront touchés par ces mises à pied. Pourquoi le Conseil du Trésor n'a-t-il pas pensé au Canada rural?

• (1250)

Bill Matthews: Je ne suis pas certain de pouvoir dire qu'il y aura une incidence disproportionnée sur les régions. Franchement, je ne le sais pas. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a tendance à compiler des statistiques globales, notamment sur les effectifs, ainsi que des éléments liés à nos obligations juridiques concernant l'équité en matière d'emploi, etc.

Quant à la possibilité d'examiner plus en détail les répercussions régionales, cela variera d'un ministère à l'autre. Je dirais que ce sont des questions qui s'adressent davantage aux ministères eux-mêmes.

Le président: Nous allons terminer avec vous, madame Derksen, mais avant de vous donner la parole, j'aimerais poser une question sur ce sujet précis. Monsieur Matthews, l'InfoBase du GC suit les effectifs par région. Ne pouvons-nous pas utiliser une forme quelconque de cette information — je ne veux pas dire dans l'immédiat, mais au cours des prochains mois — pour voir où les effets se feront sentir?

Bill Matthews: La répartition globale de la fonction publique, dans l'état où elle se trouve, sera assurément reflétée dans cet outil et ailleurs. Ce qui, à mon avis, ne sera pas reflété, c'est la variation en pourcentage directement attribuable à l'initiative de réduction des dépenses, parce que d'autres facteurs entrent également en jeu. Ainsi, vous ne verrez pas de chiffres précis liés à l'examen exhaustif des dépenses, mais vous verrez effectivement, dans l'InfoBase du GC, l'état de la fonction publique selon la répartition régionale. Cela continuera d'être le cas.

Le président: D'accord.

Madame Derksen, vous avez cinq minutes.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord revenir sur certaines observations et préoccupations soulevées par mon collègue de l'opposition, M. Gill, concernant le fait de voter sur des montants alors qu'on ne sait pas précisément à quoi ils serviront.

J'ai siégé pendant près de huit ans à un conseil municipal en tant que conseillère municipale. Dans un contexte similaire, nous étions parfois appelés à voter pour transférer des sommes importantes, par exemple, vers des fonds de réserve. Nous ne savions pas nécessairement à quoi serviraient ces fonds, mais nous avions une idée générale du domaine visé, qu'il s'agisse d'infrastructures, de stabilisation fiscale ou d'autres choses de ce genre.

C'est une pratique courante dans les divers paliers de gouvernement. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion financière responsable. J'espère que cela permettra d'apaiser certaines des préoccupations de mes collègues qui n'en connaissent peut-être pas le fonctionnement.

J'aimerais demander des éclaircissements au sujet du plan d'économies. Plus précisément, pouvez-vous expliquer comment il se fait que certains ministères voient une augmentation de leur financement dans le budget principal des dépenses, alors que d'autres devront réduire leurs coûts de fonctionnement? Je crois que, dans votre témoignage précédent, vous avez décrit cela comme une réaffectation.

Bill Matthews: Certainement. L'exercice de réduction des dépenses est effectivement un exercice de réaffectation. Alors que les dépenses diminuent dans certains secteurs, le gouvernement a annoncé, dans le budget, son intention d'augmenter les dépenses dans d'autres. Vous verrez, dans le budget principal des dépenses, que certains ministères affichent une croissance marquée par rapport à l'année précédente. Le ministère de la Défense nationale en est un très bon exemple, à la fois en raison des investissements et parce qu'il compte maintenant la Garde côtière. Le ministère des Pêches et des Océans, pour sa part, affiche une baisse considérable par rapport à l'an dernier. Oui, il y a eu des réductions, mais la grande partie de cette diminution est attribuable au transfert de la Garde côtière au ministère de la Défense nationale.

Lorsque l'exercice a commencé, nous avons demandé à la grande majorité des ministères de nous proposer des options en vue de permettre une réduction de 15 %. Quelques ministères ont reçu un objectif plus modeste, car le gouvernement savait qu'ils étaient en expansion. Le ministère de la Défense nationale, la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada ont reçu une cible de 2 %, parce que le gouvernement savait qu'elles étaient en mode de croissance. Pour quelques autres ministères, le gouvernement a décidé, au cours de l'exercice, de réduire la cible. Ainsi, les conseils subventionnaires, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et le Centre de la sécurité des télécommunications se sont vu attribuer une cible 2 %, mais cette décision a été prise pendant l'exercice.

L'idée générale était de libérer des fonds à l'échelle du gouvernement afin de les réaffecter ailleurs. La cible de 15 % avait pour but d'offrir au gouvernement un éventail de choix. Si l'on souhaite une réduction de 10 %, il est préférable de proposer des idées correspondant à une cible 15 % ou 20 %, car certaines des propositions ne seront pas acceptées. Il ne faut donc pas s'attendre à une réduction uniforme de 15 % dans tout l'appareil gouvernemental, car l'objectif était plutôt de fournir au gouvernement des propositions totalisant 15 %. On pourra ensuite choisir celles qui sont acceptables. En matière d'économies, il faut toujours demander plus que ce que l'on cherche réellement à obtenir.

Kristina Tesser Derksen: Excellent. Merci.

Toujours sur le thème de l'examen exhaustif des dépenses, David Akin, de Global News, a publié récemment — aux alentours du 21 mars — un article à ce sujet. Je ne sais pas si vous en avez pris connaissance. L'article soulevait des préoccupations valables à propos de la comptabilité parlementaire. Que répondez-vous à ces inquiétudes?

• (1255)

Bill Matthews: Absolument. J'ai pris connaissance de l'article. On y compare les plans ministériels et le budget principal des dépenses, d'une année à l'autre. Je pense que le journaliste parlait du principe — et ce sont mes mots, pas les siens — que tous les changements étaient liés à l'exercice de réduction des dépenses. Il ne faisait pas non plus de distinction entre les crédits votés et les dépenses législatives. Certaines des réductions signalées, par exemple à l'Agence du revenu du Canada, n'étaient pas liées à l'examen exhaustif des dépenses, mais à d'autres facteurs. Si je me souviens bien, le ministère des Finances était présenté comme affichant une hausse des dépenses. C'était en raison des prévisions de dépenses législatives concernant certains programmes dont il a la responsabilité.

L'analyse était, à mon avis, un peu simpliste dans la manière de rapprocher l'exercice de réduction des dépenses, le budget principal des dépenses et les plans ministériels. Il faut aller un peu plus en profondeur pour isoler les répercussions de l'examen des dépenses. J'invite les députés à consulter le budget lui-même, ainsi que les plans ministériels et les rapports hebdomadaires que le Secrétariat du Conseil du Trésor publie sur son site Web au sujet de la réduction des effectifs.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup.

C'est tout ce que j'avais à demander.

Le président: Merci.

Merci d'être parmi nous aujourd'hui. J'apprécie la clarté de vos observations concernant certains des sujets abordés.

Si cela ne vous dérange pas, j'aimerais revenir sur quelques éléments du Budget supplémentaire des dépenses (C). La question de la CBC/Radio-Canada a été soulevée. Lorsque le directeur parlementaire du budget était ici, Mme Gaudreau, je crois, lui a demandé de nous fournir une ventilation des dépenses de la CBC/Radio-Canada. Or, le diffuseur nous est revenu en disant qu'il n'était « pas en mesure de fournir l'information, car ces fonds n'ont pas encore été reçus ni attribués par la Société ». Cela nous ramène à la question de la transparence. Comment cela a-t-il pu passer au Conseil du Trésor si la CBC/Radio-Canada refuse de dire au Parlement ce sur quoi il est censé voter?

Pour faire suite à cela, je vous ai déjà soulevé cette question au fil des ans concernant le Budget supplémentaire des dépenses (C). Ce n'est pas dans le budget principal cette année, mais dans les budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B), il y a toujours des réinvestissements qui permettent aux ministères d'utiliser les fonds provenant de leurs recettes ou de la vente d'actifs pour acheter d'autres biens. Je comprends qu'il existe différentes règles, mais je crois savoir qu'une partie de ces fonds est censée repasser par le Conseil du Trésor avant que la réaffectation ne soit approuvée. Nous avons inscrit une question au Feuilleton, et plusieurs ministères nous ont répondu qu'ils demandaient des réinvestissements de plusieurs millions de dollars sans savoir à quoi cet argent allait réellement servir. Quoi qu'il en soit, ils demandent que cela soit approuvé aux termes du Budget supplémentaire des dépenses (C). C'est le cas de l'Agence de la santé publique, entre autres. La somme que la GRC vise est un montant important, soit 1 million de dollars à déterminer.

Je suis curieux. Comment cela passe-t-il au Conseil du Trésor — à déterminer — lorsqu'ils viennent nous demander de voter là-dessus alors qu'ils ne savent même pas eux-mêmes comment l'argent sera utilisé? Comment cela se passe-t-il si une entité comme CBC/Radio-Canada vient demander 150 millions de dollars en disant: « Non, nous ne vous dirons pas à quoi cela servira tant que ce ne sera pas approuvé »? J'ai déjà soulevé cette question au sujet du crédit 40, lorsque l'un de vos collègues nous a dit qu'il était présomptueux de dire au Parlement à quoi cet argent allait servir avant que nous l'ayons approuvé.

Pouvez-vous brièvement expliquer comment cela se déroule?

Bill Matthews: J'ai quelques observations rapides à formuler, monsieur le président, certaines choses sur lesquelles nous pourrions peut-être revenir plus en détail.

Je vais essayer d'obtenir ce que je qualifierais de « projet de dépenses » de la CBC/Radio-Canada pour cet argent. Je suis convaincu que nous comprenons tous qu'il arrive parfois que les projets ne correspondent pas à la réalité, mais cela nous donnera au moins une idée.

Le président: Cela aurait dû être présenté au Conseil du Trésor aux fins d'approbation avant de nous être soumis.

Bill Matthews: Oui. J'ai une idée approximative des catégories, mais je n'ai pas de ventilation détaillée. Je reviendrai là-dessus.

En ce qui concerne les recettes, qu'elles soient récurrentes ou ponctuelles — c'est-à-dire provenant de la vente d'actifs —, cela dépend vraiment des recettes et du mandat du ministère. Certains ministères ont le pouvoir de réaffecter les recettes, qui sont alors di-

rectement versées aux ressources générales. D'autres doivent présenter un dossier particulier pour réinvestir dans un projet donné.

Je vais me renseigner sur cette question inscrite au Feuilleton et je reviendrai avec des précisions à ce sujet, car je dois avouer que cela m'a échappé.

Le président: Parfait. Nous vous l'enverrons pour vous faciliter la tâche, car, oui, une partie concerne la vente ou l'achat d'un bien immobilier, mais ce qui nous fait sourciller, c'est lorsqu'ils reviennent en disant que cela reste à déterminer.

J'ai une dernière petite question, mais vous n'en connaissez peut-être pas la réponse. Est-ce que le milliard de dollars du crédit 50 est pris en compte dans les 2 %?

Bill Matthews: Cela ne compte que si c'est dépensé. Les 2 % correspondent aux dépenses réelles, donc le milliard en soi...

• (1300)

Le président: Cela vient d'être approuvé.

Bill Matthews: Il a été approuvé, mais seuls les montants effectivement dépensés à ce titre comptent. Donc, lorsque nous reviendrons pour le Budget supplémentaire des dépenses (A) afin de vous indiquer à quoi cet argent a servi, c'est là qu'il sera pris en compte.

Le président: Formidable.

Encore une fois, merci de nous avoir accordé votre temps. Nous apprécions toutes les réponses que vous nous avez fournies aujourd'hui.

Chers collègues, très rapidement avant de lever la séance dans quelques secondes, vous avez vu le rapport de l'ombudsman de l'approvisionnement concernant l'une de nos précédentes études sur les Autochtones. Souhaitons-nous inviter cette personne à venir nous présenter son rapport pendant une heure?

Iqra Khalid: Est-ce urgent, ou est-ce que cela va se faire...

Le président: Non, ce serait dans les semaines à venir. Nous partons pour deux semaines, mais ce serait en avril ou en mai. Il s'agit simplement d'avoir quelque chose pour remplir une plage horaire.

Iqra Khalid: Lors de la dernière réunion, je crois que vous avez passé en revue le calendrier pour les deux prochaines semaines.

Le président: Ce serait en avril ou au début du mois de mai. Nous avons des plages horaires qui sont libres. Bon nombre des plages horaires que nous réservons sont destinées aux audiences du Conseil du Trésor et du ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, donc cela dépendra en grande partie de leur disponibilité. Ce que je propose a pour but de nous donner une marge de manœuvre pour combler une heure.

Iqra Khalid: C'est une bonne idée.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, j'ai une proposition à faire.

Je pense que nous devrions aller de l'avant pour ce qui est de l'étude en cours, mais que nous devrions aussi garder du temps en réserve pour être en mesure de rencontrer les témoins, s'il y en a, d'ici le mois de mai.

[Traduction]

Le président: Oui. Je propose une heure, et nous trouverons le moyen de l'intégrer. Nous avons eu beaucoup d'annulations de dernière minute et les emplois du temps des ministres sont toujours très chargés. Nous nous organiserons donc en fonction de cela. Il est ici, à Ottawa, et c'est un ami du Comité. Il est donc beaucoup plus flexible.

C'est formidable, chers collègues. Merci beaucoup. Je vous remercie de la patience dont vous avez fait preuve aujourd'hui.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>